



OIAC

Conférence des États parties

Dix-neuvième session
1^{er} – 5 décembre 2014

C-19/4
3 décembre 2014
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE L'OIAC

**SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION, DU STOCKAGE
ET DE L'EMPLOI DES ARMES CHIMIQUES
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

EN 2013



C-19/4
page ii

(page blanche)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION	4
Destruction des armes chimiques.....	5
Vérification de l'industrie.....	11
Déclarations	13
Consultations officieuses	16
Inspections par mise en demeure et enquêtes sur une allégation d'emploi	17
Autres activités en rapport avec la vérification.....	18
2. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE.....	21
Application nationale et assistance technique : Article VII.....	21
Réunions régionales des autorités nationales.....	23
Quinzième réunion annuelle des autorités nationales.....	24
Assistance et protection : Article X	24
Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	29
Développement économique et technologique : Application de l'Article XI	29
3. ORGANES DIRECTEURS.....	33
Activités de la Conférence des États parties	33
Activités du Conseil exécutif.....	35
Activités des organes subsidiaires	36
Activités menées par le Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen	36
4. RELATIONS EXTÉRIEURES	37
Universalité.....	37
Activités de sensibilisation	38
Treizième atelier d'initiation à l'intention du personnel diplomatique.....	40
Activités dans le domaine du protocole et des visas.....	40
Appui aux conférences.....	40
Relations avec le pays hôte	40
Activités dans le domaine des médias et des affaires publiques.....	41
Événements particuliers.....	42
Coopération avec la société civile.....	42
5. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION	43
Questions administratives et budgétaires.....	43
Contrôle interne	44
Affaires juridiques	44
Stratégies et politiques	45
Confidentialité et sûreté	46
Santé et sécurité	46
6. SCIENCE ET TECHNOLOGIE.....	48

ANNEXES

Annexe 1 :	Participation à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques au 31 décembre 2013	52
Annexe 2 :	Installations de destruction d'armes chimiques en service ou en construction en 2013	58
Annexe 3 :	Armes chimiques déclarées et détruites au 31 décembre 2013.....	59
Annexe 4 :	Installations du tableau 2 déclarées et sujettes à inspection au 31 décembre 2013	61
Annexe 5 :	Installations du tableau 3 déclarées et sujettes à inspection au 31 décembre 2013	62
Annexe 6 :	Autres installations de fabrication de produits chimiques déclarées et sujettes à inspection au 31 décembre 2013	63
Annexe 7 :	Nombre d'états parties qui avaient déclaré des agents de lutte antiémeute, par type d'agent, au 31 décembre 2013.....	65
Annexe 8 :	Liste des laboratoires désignés au 31 décembre 2013	66
Annexe 9 :	Fonds d'affectation spéciale consacrés aux activités en lien avec la République arabe syrienne.....	67
Annexe 10 :	Comptes budgétaires : Recettes, dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds – Tous fonds (non audités) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (en euros).....	68
Annexe 11 :	Accords internationaux et instruments juridiques enregistrés par le Secrétariat technique entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2013.....	69

INTRODUCTION

1. L'année 2013 a marqué un tournant pour l'OIAC. 2013 a été l'une des années les plus riches en événements et les plus productives des 16 ans d'existence de l'Organisation, une année qui lui a offert des opportunités et des défis sans précédent, sous la surveillance attentive de la communauté internationale.
2. Le 11 octobre 2013, le Comité Nobel norvégien a annoncé l'attribution du prix Nobel de la paix 2013 à l'OIAC du fait des "efforts intenses que déploie l'Organisation pour éliminer les armes chimiques". Le 10 décembre 2013, le Directeur général a accepté ce prix lors de la cérémonie qui s'est tenue à Oslo, et ce au nom de l'Organisation, de ses États membres et du personnel de l'OIAC, passé et actuel. Il a par ailleurs annoncé que le montant de la récompense décernée par le Comité Nobel serait employé pour créer un fonds pour un prix annuel de l'OIAC, qui récompensera les contributions exceptionnelles à l'appui de la réalisation des objectifs de la Convention.
3. Malheureusement, 2013 marque le premier emploi d'armes chimiques en 25 ans, qui a fait un grand nombre de morts et de blessés en République arabe syrienne. La communauté internationale, notamment le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de l'OIAC ont condamné avec la plus grande fermeté l'attaque au sarin qui s'est déroulée dans la Ghouta – un faubourg de Damas – le 21 août, qui a depuis été confirmée. À la demande du Secrétaire général de l'ONU, l'OIAC a fourni un appui indispensable à la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. Deux équipes d'experts de l'OIAC ont participé à cette mission. L'OIAC a également fourni des installations permettant l'analyse des données et des échantillons prélevés.
4. Suite à la décision de la République arabe syrienne d'adhérer à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") et à la négociation d'un accord entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, le 14 septembre 2013, intitulé "Cadre prévu pour l'élimination des armes chimiques syriennes" (EC-M-33/NAT.1 du 17 septembre 2013), le Conseil exécutif de l'OIAC ("le Conseil") a adopté une décision historique intitulée "Destruction des armes chimiques syriennes" (EC-M-33/DEC.1 du 27 septembre 2013). Cette décision a été entérinée le jour même par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 2118 (2013). Le programme accéléré de destruction arrêté par le Conseil représentait un défi sans précédent, à relever dans une zone de guerre active en un laps de temps très court. Le 16 octobre 2013, suite à des consultations étroites entre le Directeur général de l'OIAC et le Secrétaire général de l'ONU, la création de la Mission conjointe OIAC-ONU en République arabe syrienne ("la Mission conjointe") a été annoncée, Mme Sigrid Kaag en étant la Coordinatrice spéciale.
5. La Mission conjointe s'est acquittée avec succès des tâches initiales essentielles assignées à l'équipe, dans le respect des dates butoir du 27 octobre et du 1^{er} novembre 2013, à savoir la destruction fonctionnelle des installations de fabrication, de mélange et de remplissage d'armes chimiques. Le 15 novembre 2013, le Conseil a adopté une décision de suivi (EC-M-34/DEC.1 du 15 novembre 2013) dans laquelle il précisait les conditions régissant la destruction des armes chimiques syriennes et des installations de fabrication d'armes chimiques

et fixait les dates d'achèvement intermédiaires des différents volets avant la date butoir finale qui a été arrêtée au 30 juin 2014. Aux termes de cette décision fondamentale, toutes les armes chimiques doivent être retirées de la République arabe syrienne, conformément à la demande du Gouvernement syrien. Il a également été décidé que ces armes seraient détruites en dehors du territoire syrien. À la demande du Conseil et après consultation des États parties, le Directeur général a ensuite élaboré un "Plan de destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne" (EC-M-36/DG.3 du 15 décembre 2013).

6. La troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la troisième Conférence d'examen") s'est tenue du 8 au 19 avril 2013. Ses objectifs étaient d'examiner le fonctionnement de la Convention depuis la deuxième Conférence d'examen¹ qui s'est tenue en 2008, et de fixer une orientation stratégique pour l'Organisation pendant la phase qui suivra la destruction. Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a pris la parole pendant la troisième Conférence d'examen et a réaffirmé qu'il était convaincu du rôle important de l'OIAC dans le domaine du désarmement chimique. La troisième Conférence d'examen s'est également concentrée sur le rôle que joue la Convention pour renforcer la paix et la sécurité internationales et pour assurer l'universalité de la Convention.
7. La destruction des armes chimiques a continué de progresser aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie et en Libye. S'agissant de la Libye, la destruction des armes chimiques de la catégorie 3 s'est achevée en mai 2013. Au total, le Secrétariat technique ("le Secrétariat") a vérifié la destruction de 2 977,244 tonnes d'armes chimiques en 2013. Au 31 décembre 2013, le Secrétariat avait vérifié la destruction de 57 594 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1, soit 82 % des armes chimiques déclarées.
8. En 2013, le Secrétariat a mené 229 inspections dans le cadre du programme de vérification de l'industrie mis en place au titre de l'Article VI de la Convention; il s'agit du nombre le plus élevé d'inspections effectuées au titre de cet article en un an. Ce programme a pour but de fournir des garanties que les armes chimiques ne réapparaîtront pas et que les produits chimiques toxiques ne seront pas employés à mauvais escient. Il incorpore un mécanisme de déclarations, le suivi du transfert des produits chimiques inscrits et la participation aux inspections au titre de l'Article VI. L'extension et le développement de l'outil de déclarations électroniques pour les autorités nationales (le logiciel EDNA) ont été achevés en décembre 2013. Un appui technique et une formation afférente ont continué d'être assurés.
9. En 2013, le Secrétariat a effectué quatre inspections d'armes chimiques abandonnées, qui se sont toutes déroulées en Chine. Les armes chimiques anciennes sont celles qui ont été fabriquées avant 1925 ou entre 1925 et 1946 et qui se sont détériorées à un point tel qu'elles ne peuvent plus être employées. Au cours de la période considérée, huit inspections concernant de telles armes ont eu lieu en Allemagne, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

¹

Deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la deuxième Conférence d'examen").

10. Les programmes de coopération internationale et d'assistance de l'OIAC se sont concentrés sur la promotion des objectifs au titre des Articles VII, X et XI de la Convention qui touchent aux droits et obligations des États parties. À cette fin, une large gamme d'événements spécialisés, de réunions, d'exercices, de cours de formation et de visites techniques ont été organisés, dans le cadre de la Convention, en mettant l'accent sur les efforts réciproques et synergiques qu'il convient de déployer pour faire progresser l'application au plan national, l'assistance et la protection, ainsi que le développement économique et technologique. La coopération avec d'autres partenaires internationaux et régionaux a fait partie de ces activités.
11. L'interaction avec les États parties, sous forme de visites de haut niveau où l'OIAC a joué le rôle d'hôte ou d'invitée, s'est poursuivie à un rythme soutenu. Tant le Directeur général que la Directrice générale adjointe se sont rendus dans plusieurs États parties, ont noué un dialogue avec des chefs d'État, des hauts fonctionnaires de ministères, des organisations internationales et ont assisté à diverses cérémonies de commémoration. Des allocutions prononcées lors de forums et de conférences universitaires et d'autres réunions internationales ont étayé ces activités de sensibilisation.

1. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

- 1.1 Les inspections effectuées en 2013 sont récapitulées dans le tableau 1. Trente-sept pour cent des 373 inspections réalisées par l'OIAC en 2013 étaient liées à des armes chimiques. S'agissant des jours-inspecteurs, l'essentiel des activités d'inspection a été consacré aux inspections d'installations de destruction d'armes chimiques (IDAC) en fonctionnement : 57 % des 13 527 jours-inspecteurs en 2013.

TABLEAU 1 : INSPECTIONS EFFECTUÉES EN 2013

Type d'installation	Nombre d'inspections	Nombre d'installations ou de sites inspectés	Nombre de jours-inspecteurs ²
Inspections relatives aux armes chimiques			
IDAC	73	7	7 714
ISAC ³	10 (+ 12)	9 (+ 12)	325 ⁴
IFAC ⁵	9 (+ 24)	5 (+ 24)	89
Armes chimiques anciennes	8	8	81
Armes chimiques abandonnées	3	3	76
ACWD ⁶	1	1	32
DHCW ⁷	4	sans objet	402
République arabe syrienne	dont 12 ISAC et 24 IFAC		2 019
Total partiel	144	68	10 738
Inspections au titre de l'Article VI			
Tableau 1	11	11	179
Tableau 2	42	42	815
Tableau 3	29	29	299
AIFPC ⁸	147	147	1 496
Total partiel	229	229	2 789
Total	373	297	13 527

² Nombre de journées consacrées à l'inspection, multiplié par le nombre d'inspecteurs mandatés.

³ ISAC = installation de stockage d'armes chimiques.

⁴ Ce chiffre n'inclut pas les activités menées en République arabe syrienne.

⁵ IFAC = installation de fabrication d'armes chimiques.

⁶ ACWD = installation de destruction d'armes chimiques abandonnées.

⁷ DHCW = destruction d'armes chimiques dont l'état est dangereux.

⁸ AIFPC = Autre installation de fabrication de produits chimiques.

- 1.2 Au 31 décembre 2013, 7 États parties (Albanie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Libye, République arabe syrienne et Un État partie⁹) avaient, ensemble, déclaré comme armes chimiques 72 531,519 tonnes¹⁰ d'agents et de précurseurs d'armes chimiques, ainsi que 8 270 348 munitions et conteneurs renfermant des armes chimiques de la catégorie 1 et de la catégorie 2, et 417 825 éléments d'armes chimiques de la catégorie 3. En outre, l'Iraq avait déclaré des restes d'armes chimiques, mais l'inventaire précis devait encore être dressé. Au titre du régime de vérification de l'industrie chimique, 80 États parties avaient déclaré au total 5 311 installations à la fin de la période considérée, dont 4 901 étaient sujettes à inspection.
- 1.3 Des progrès ont également continué d'être faits en ce qui concerne les armes chimiques anciennes et les armes chimiques abandonnées. Les États parties qui avaient déclaré posséder des armes chimiques anciennes ont mis tout en œuvre pour procéder à la destruction de ces armes dans les conditions de sécurité et d'efficacité requises. La Chine et le Japon ont poursuivi leur coopération dans le domaine des armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine, et la destruction de ces armes chimiques abandonnées s'effectue conformément à la décision adoptée par le Conseil à sa soixante-septième session (EC-67/DEC.6 du 15 février 2012).

Destruction des armes chimiques

- 1.4 Sept installations de destruction d'armes chimiques ont été utilisées pour détruire des armes chimiques pendant la période considérée¹¹ : une aux États-Unis d'Amérique, cinq en Fédération de Russie et une en Libye (voir l'annexe 2). Grâce au maintien d'une présence continue d'inspecteurs, associé à l'emploi de matériel de surveillance et d'enregistrement – y compris de matériel spécifiquement dédié aux inspecteurs de l'OIAC – et grâce à l'examen de documents y afférents, le Secrétariat a vérifié la destruction de 2 977,244 tonnes d'armes chimiques en 2013.
- 1.5 Comme le montre l'annexe 3, entre l'entrée en vigueur de la Convention et le 31 décembre 2013, l'OIAC a vérifié au total la destruction de 57 594 tonnes¹² d'armes chimiques de la catégorie 1, soit 82 % de la quantité déclarée; la destruction de 920 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 2, soit 45 % de la quantité déclarée; et la destruction de 417 825 éléments d'armes chimiques de la catégorie 3, soit 100 % de la quantité déclarée. Pendant la période considérée, 207 éléments de la catégorie 3 déclarés par la Libye en 2011 et 1 254 éléments de la catégorie 3 déclarés par la République arabe syrienne en 2013 ont été détruits.

⁹ Comme l'État partie concerné a demandé que son nom soit considéré comme information hautement protégée, aux fins du présent rapport, il est désigné ci-après sous l'appellation "Un État partie".

¹⁰ Ce chiffre ne comprend pas le poids de l'agent épaississant déclaré par la Fédération de Russie.

¹¹ Abstraction faite des armes chimiques anciennes, des armes chimiques abandonnées et des installations de destruction d'armes chimiques en construction.

¹² Cette quantité n'inclut pas les 2,913 tonnes de produits chimiques du tableau 1 retirées à des fins non interdites par la Convention, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 2 de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("l'Annexe sur la vérification").

- 1.6 À la fin de la période considérée, cinq États parties avaient déclaré des armes chimiques, à savoir les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Iraq¹³, la Libye et la République arabe syrienne. On trouvera ci-après un résumé des progrès réalisés dans la destruction des armes chimiques.

Iraq

- 1.7 La déclaration initiale de l'Iraq, reçue en mars 2009, mentionne des restes d'armes chimiques entreposés dans les deux abris de stockage fortifiés d'Al-Muthanna. Selon cette déclaration, la liste des armes chimiques a été établie d'après les informations dont dispose la Commission spéciale des Nations Unies, car l'Iraq n'a pas pu procéder à un inventaire détaillé sur place en raison de la dangerosité des conditions à l'intérieur des abris fortifiés.
- 1.8 L'Iraq a continué d'élaborer son plan de destruction des éléments entreposés dans les abris de stockage fortifiés d'Al-Muthanna et a informé le Secrétariat, en 2013, qu'il avait installé des systèmes d'évaluation et de traitement de l'air contenu dans les abris fortifiés en vue du démarrage des opérations de destruction. L'Iraq a préparé une première version d'informations détaillées concernant le projet de destruction d'Al-Muthanna et l'a transmise au Secrétariat en novembre 2013.
- 1.9 À plusieurs reprises, l'Iraq a rappelé son engagement ferme à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention. En coopération avec le Secrétariat et plusieurs États parties, l'Iraq a continué de fournir des informations sur toutes les mesures qui sont prises afin de parachever l'évaluation des armes chimiques déclarées et de décider de méthodes de destruction appropriées.

Libye

- 1.10 Conformément au plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes au-delà du 29 avril 2012, la Libye a repris les opérations d'élimination de ces stocks d'armes en mars 2013 et prévoit d'en achever la destruction, y compris celle des précurseurs restants, d'ici décembre 2016. Comme prévu, la destruction des armes chimiques de la catégorie 3 s'est achevée en mai 2013.
- 1.11 La Libye a informé le Secrétariat qu'elle avait pris plusieurs mesures de protection et de prévention pour sécuriser ses stocks restants d'armes chimiques. Parallèlement, la Libye a continué d'assurer la maintenance du système d'hydrolyse de l'ypérite à Ruwagha en vue de la reprise des opérations. La Libye a également examiné plusieurs options pour la destruction des munitions chimiques qu'elle a déclarées en novembre 2011 et en février 2012, afin de pouvoir respecter la date d'achèvement prévue précisée dans son plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes.
- 1.12 Tout au long de 2013, la Libye a pris des mesures afin de détruire ses stocks restants d'armes chimiques. Suite à l'examen technique final du site d'hydrolyse et de neutralisation de Ruwagha (RHNS1) effectué en avril 2013, la Libye a détruit, au cours de la période comprise entre avril et mai 2013, le reste de l'ypérite en vrac qui était entreposé dans des cuves de transport. Le Secrétariat a vérifié la destruction

¹³

L'Iraq a déclaré des restes d'armes chimiques.

de 8 819,17 kg d'ypérite par hydrolyse et neutralisation, suivies du traitement ultérieur par cimentation de la masse réactionnelle générée au cours de ce processus.

- 1.13 En mai 2013, la Libye a également détruit 207 éléments d'armes chimiques de la catégorie 3, achevant ainsi la destruction de toutes les armes chimiques de la catégorie 3 qu'elle avait déclarées.
- 1.14 En octobre 2013, une chambre de détonation statique a été fabriquée et acheminée à Ruwagha; elle a ensuite été installée en vue de servir à la destruction des projectiles, bombes et conteneurs internes pour bombes remplis d'ypérite, ainsi que des cartouches contenant des fonds d'ypérite polymérisée. Comme suite à l'examen technique final de la chambre de détonation statique de Ruwagha effectué en novembre 2013, les opérations de destruction ont démarré et, au 31 décembre 2013, le Secrétariat avait vérifié la destruction de 332 projectiles (d'un calibre de 130 mm) remplis d'ypérite; le pourcentage total d'armes chimiques de la catégorie 1 détruites représente donc 87 % de l'ensemble du stock déclaré à détruire dans cette installation. À la fin de la période considérée, la Libye avait également commencé à vidanger les bombes aériennes remplies d'ypérite. S'agissant des armes chimiques de la catégorie 2, la Libye avait détruit 555,706 tonnes, soit 40 % des stocks déclarés par elle.
- 1.15 Au titre du Programme de partenariat mondial, le Canada a apporté un appui financier aux efforts que déploie le Secrétariat pour aider la Libye à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention. Conformément à une demande de la Libye, le Secrétariat a entamé, avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, un processus d'achat de matériel spécialisé et de services afin de faciliter la reprise des opérations de destruction en Libye, en utilisant les fonds provenant de la contribution du Canada.
- 1.16 L'Allemagne et les États-Unis d'Amérique ont également aidé la Libye à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention, entre autres en procédant à l'achat et à l'installation du matériel qui permettra la manipulation des munitions chimiques, en formant les opérateurs et un contingent de gardes, en améliorant la sécurité et la sûreté ainsi qu'en fournissant une assistance technique pendant les opérations de destruction.

Fédération de Russie

- 1.17 En 2013, le Secrétariat a vérifié la destruction de 2 968 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1 dans 5 installations de destruction, à savoir Chtchoutchyé, Kizner, Léonidovka, Maradykovski et Potchep. En 2012, la quantité d'armes chimiques dont la destruction avait été vérifiée était de 4 026 tonnes. À la date limite fixée pour l'établissement du présent rapport, le Secrétariat avait vérifié la destruction de 30 982 tonnes¹⁴ d'armes chimiques de la catégorie 1, soit 78 % du stock déclaré d'armes chimiques de la catégorie 1. La Fédération de Russie a déjà détruit toutes les armes chimiques de la catégorie 2 et de la catégorie 3 qu'elle avait déclarées.

¹⁴

Ce chiffre inclut les quantités retirées à des fins non interdites par la Convention.

- 1.18 La Fédération de Russie a continué d'appliquer son concept de mise en route graduelle des installations de destruction d'armes chimiques en faisant entrer en fonctionnement une par une les unités conçues pour la destruction d'un type précis d'agent chimique ou de munition. La conception et la construction d'unités supplémentaires dans les installations de Chtchoutchyé et de Maradykovski déjà en fonctionnement se sont achevées en 2013. En février 2013, le Secrétariat a procédé à un examen technique final du deuxième bâtiment de mise en œuvre du procédé dans l'installation de Chtchoutchyé, et les opérations de destruction ont commencé fin février 2013. En septembre 2013, le Secrétariat a effectué un autre examen technique final de l'unité conçue pour la destruction des blocs pour bombes aériennes dans l'installation de destruction de Maradykovski. Les opérations de destruction de ces blocs pour bombes aériennes ont démarré en novembre 2013.
- 1.19 La construction de la dernière installation de destruction en Fédération de Russie, située à Kizner, s'est également achevée en 2013. En novembre 2013, le Secrétariat a procédé à l'examen technique final de cette installation, qui a ensuite été mise en service en décembre 2013.

République arabe syrienne

- 1.20 Comme suite au "Cadre prévu pour l'élimination des armes chimiques syriennes" (EC-M-33/NAT.1), le Conseil a publié une décision relative à la destruction des armes chimiques syriennes (EC-M-33/DEC.1), dans laquelle le Secrétariat était invité à déclencher des inspections dans toutes les installations recensées par la République arabe syrienne dans l'une quelconque des informations ou déclarations communiquées par elle. Le 1^{er} octobre 2013, des experts de l'OIAC étaient arrivés à Damas afin d'évaluer, de planifier et d'effectuer les opérations visant à mettre hors service les installations de fabrication d'armes chimiques ainsi que celles conçues pour le mélange et le remplissage. Cette tâche complexe et dangereuse a été menée à bien au 1^{er} novembre 2013, alors même que ces opérations ont été réalisées dans une zone où le conflit faisait rage.
- 1.21 La Convention est entrée en vigueur à l'égard de la République arabe syrienne le 14 octobre 2013. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 1 de la décision EC-M-33/DEC.1, la République arabe syrienne était tenue d'achever l'élimination, au cours du premier semestre de 2014, de tous les équipements et matières liés aux armes chimiques. Les délais intermédiaires fixés pour le retrait des armes chimiques du territoire de la République arabe syrienne et leur destruction ont été précisés dans la décision intitulée "Détail des conditions applicables à la destruction des armes chimiques syriennes et des installations de fabrication d'armes chimiques syriennes" (EC-M-34/DEC.1).
- 1.22 Conformément à la Convention et à la décision EC-M-33/DEC.1, la République arabe syrienne a présenté une déclaration initiale, dans laquelle elle déclarait posséder des armes chimiques, des installations de fabrication d'armes chimiques, des armes chimiques abandonnées, d'autres installations en rapport avec des armes chimiques et des agents de lutte antiémeute. La République arabe syrienne a également soumis les plans général et détaillés de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques.

- 1.23 Aux termes du point i) de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la décision EC-M-34/DEC.1, il a été demandé à la République arabe syrienne de détruire, sur son territoire, au plus tard le 31 janvier 2014, toutes les munitions non remplies qu'elle a déclarées (armes chimiques de la catégorie 3). À la fin de la période considérée, le Secrétariat avait vérifié la destruction de toutes les munitions non remplies. Ces opérations de destruction ont été menées à bien dans le respect du délai du 31 janvier 2014.
- 1.24 Aux termes du point iii) de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la décision EC-M-34/DEC.1, il a été demandé à la République arabe syrienne de détruire, avant le 1^{er} mars 2014, le stock d'isopropanol qu'elle a déclaré. Conformément au paragraphe 9 de cette même décision, il a été demandé à la République arabe syrienne de présenter au plus tard le 1^{er} janvier 2014, pour examen par le Conseil au plus tard le 15 janvier 2014, son plan de destruction, sur son territoire, de l'isopropanol et de l'ypérite résiduelle stockée dans des conteneurs précédemment remplis d'ypérite. La République arabe syrienne a présenté une première version de ce plan en décembre 2013. À la fin de la période considérée, le Secrétariat avait vérifié la destruction de 87 % des conteneurs remplis d'ypérite résiduelle déclarés par la République arabe syrienne.
- 1.25 Aux paragraphes 2 et 3 de la décision EC-M-34/DEC.1, le Conseil a également fixé les délais applicables au retrait des armes chimiques syriennes et de tous les autres produits chimiques déclarés devant être détruits en dehors du territoire de la République arabe syrienne. Le 15 décembre 2013, le Directeur général a présenté un plan détaillé visant à atteindre cet objectif, avec l'assistance de plusieurs États parties. D'une manière générale, le plan prévoit le retrait des matières par le port syrien de Lattaquié et leur destruction ultérieure. La Fédération de Russie a proposé d'assurer une sécurité navale supplémentaire dans le port, tandis que la Chine, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord devaient fournir des navires et une escorte militaire lors du transport des matières chimiques syriennes vers les lieux de destruction. La Finlande devait fournir des capacités d'intervention d'urgence en cas d'incident mettant en jeu des armes chimiques, à l'appui de la contribution danoise et norvégienne.
- 1.26 Le plan prévoit la destruction des matières chimiques en mer; l'Italie mettant un port à la disposition en prévision des opérations de transbordement de ces matières des navires danois et norvégien sur un navire des États-Unis spécifiquement équipé pour procéder aux opérations de destruction. De ce fait, et en application des paragraphes 30 et 31 de la quatrième partie (A) de l'Annexe sur la vérification et de la décision EC-M-34/DEC.1 relative à la destruction des stocks d'armes chimiques syriens, les États-Unis d'Amérique ont soumis des informations détaillées sur leur installation et un accord concernant l'installation de destruction d'armes chimiques "Système d'hydrolyse déployable sur le terrain", sur le Cape Ray. Au terme des opérations de destruction, les masses réactionnelles restantes devront être traitées par des entreprises commerciales et un appel d'offres était en cours de préparation à cette fin.

États-Unis d'Amérique

- 1.27 En 2013, les États-Unis d'Amérique ont déclaré avoir mis un terme à toutes les activités de destruction d'armes chimiques, à l'aide du système de démilitarisation des projectiles M687, dans l'installation de démilitarisation de la zone ouest du dépôt militaire de Hawthorne (État du Nevada) et dans l'entreprise non contiguë Safety-Kleen Inc., à Aragonite (État de l'Utah).
- 1.28 En 2013, l'OIAC a vérifié la destruction, par les États-Unis d'Amérique, de 0,0205 tonne d'armes chimiques de la catégorie 1 dans l'installation de destruction d'armes chimiques récupérées. En 2012, la quantité d'armes chimiques dont la destruction avait été vérifiée était de 8,808 tonnes. À la date limite fixée pour l'établissement du présent rapport, l'OIAC avait vérifié la destruction de 24 924 tonnes d'armes chimiques, soit 90 % du stock déclaré d'armes chimiques de la catégorie 1. Les États-Unis d'Amérique ont déjà détruit toutes leurs armes chimiques de la catégorie 2 (0,010 tonne) et de la catégorie 3.
- 1.29 Au 31 décembre 2013, les opérations avaient été menées à terme dans 11 installations de destruction d'armes chimiques au total aux États-Unis d'Amérique, tandis que les opérations de destruction devaient commencer en décembre 2015 et en avril 2020, respectivement, dans 2 autres installations situées à Pueblo et à Blue Grass.

Installations de stockage d'armes chimiques

- 1.30 En 2013, le Secrétariat a effectué 22 inspections dans 20 installations de stockage d'armes chimiques. Parmi celles-ci, 7 se situaient en Fédération de Russie, 2 aux États-Unis d'Amérique, 1 en Libye et 12 en République arabe syrienne. À la fin de la période considérée, 21 installations de stockage d'armes chimiques continuaient de faire l'objet d'une vérification systématique. Par ailleurs, le traitement d'armes chimiques dont l'état est dangereux a été observé dans l'installation de stockage d'armes chimiques de Kizner (Fédération de Russie).

Installations de fabrication d'armes chimiques

- 1.31 Au 31 décembre 2013, sur les 96 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par 14 États parties, dont les 26 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne, 43 avaient déjà été détruites et 23 avaient été converties à des fins non interdites par la Convention. Douze États parties avaient achevé la destruction ou la conversion de toutes leurs installations de fabrication d'armes chimiques déclarées. Toutes les installations de fabrication converties restaient sujettes à une vérification systématique par l'OIAC pour garantir qu'elles respectaient en tous points les demandes de conversion approuvées.
- 1.32 En 2013, le Secrétariat a émis deux certificats de conversion pour des installations de fabrication d'armes chimiques situées en Fédération de Russie et en Iraq, dans lesquels il confirmait que ces installations avaient été intégralement converties.
- 1.33 En 2013, le Secrétariat a effectué les inspections initiales des 24 installations de fabrication d'armes chimiques devant être détruites en République arabe syrienne ainsi que 6 inspections systématiques en Fédération de Russie.

- 1.34 Suite à des consultations sur la nature des mesures de vérification qu'il convient de continuer à appliquer dans les installations de fabrication d'armes chimiques converties 10 ans après la certification de leur conversion, le Conseil, à sa soixante-septième session, a adopté une décision sur cette question (EC-67/DEC.7 du 16 février 2012) et, de ce fait, depuis mai 2012, le Secrétariat a repris la vérification dans ces installations. Au 31 décembre 2013, une installation de fabrication d'armes chimiques de ce type en Fédération de Russie et deux installations de fabrication d'armes chimiques au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avaient déjà été inspectées conformément à cette décision du Conseil.

Armes chimiques abandonnées

- 1.35 Entre la date d'entrée en vigueur de la Convention et le 31 décembre 2013, quatre États parties, dont la République arabe syrienne, ont signalé la présence d'armes chimiques abandonnées sur leur territoire. Un État partie – le Japon – a signalé la présence d'armes chimiques abandonnées sur le territoire d'un autre État partie – la Chine. En 2013, le Secrétariat a effectué quatre inspections d'armes chimiques abandonnées, qui ont toutes été menées en Chine.
- 1.36 Le Secrétariat a également effectué deux inspections dans deux sites de stockage en Chine, où il a aussi assisté à une opération de déterrement et de récupération. La fin du mois d'août 2013 a coïncidé avec l'élimination complète des déchets contaminés à Nanjing, l'infrastructure restante ayant été décontaminée et démantelée. En 2013, les opérations se sont poursuivies à l'aide de l'installation mobile de destruction qui était déployée à Shijiazhuang, et le Secrétariat a effectué une inspection de ce site. Comme c'était le cas avec le site de Nanjing, il est prévu de regrouper, dans l'installation mobile de destruction de Shijiazhuang, à des fins de destruction, les armes chimiques stockées dans plusieurs entrepôts sécurisés temporaires aux environs de Shijiazhuang. Les préparatifs des opérations de destruction dans la troisième installation mobile de destruction se poursuivent à Wuhan, le matériel lié à la destruction ayant été déplacé vers le site depuis Nanjing. En 2013, les voies d'accès et l'infrastructure associée ont également été achevées à cet endroit. Il est prévu que les opérations de destruction commencent à Wuhan en 2014, le Secrétariat ayant déjà reçu toutes les informations relatives à l'installation. En ce qui concerne le site de Haerbaling, les unités de destruction ont été construites et expédiées vers la Chine. Les plans de construction des bâtiments et de l'infrastructure de l'installation de destruction ont été élaborés, et le processus d'appel d'offres qui permettra de sélectionner l'entrepreneur chargé de construire ces bâtiments est en cours.

Armes chimiques anciennes

- 1.37 Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, 16 États parties ont déclaré des armes chimiques anciennes. En 2013, le Secrétariat a effectué huit inspections d'armes chimiques anciennes en Allemagne, en Belgique, au Canada, en France, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Vérification de l'industrie

- 1.38 Les États parties à la Convention présentent des déclarations concernant la fabrication, l'importation, l'exportation, le traitement et la consommation des produits

chimiques inscrits aux trois tableaux de l'Annexe sur les produits chimiques de la Convention; ils présentent également des déclarations concernant les AIFPC qui fabriquent des produits chimiques organiques définis, à des fins non interdites par la Convention. Le tableau 2 présente des informations sur les déclarations de l'industrie chimique reçues par l'OIAC au 31 décembre 2013. Les annexes 4, 5 et 6 contiennent des renseignements, par État partie, sur les installations déclarées et inspectables au titre des régimes d'inspection du tableau 2, du tableau 3 et des AIFPC.

TABLEAU 2 : INSTALLATIONS DÉCLARÉES, PAR TYPE, AU 31 DÉCEMBRE 2013

Type d'installation	Installations déclarées	Installations sujettes à inspection ¹⁵	Nombre d'États parties ayant signalé des installations déclarables ¹⁶	Nombre d'États parties ayant des installations sujettes à inspection
Tableau 1	26	26	22	22
Tableau 2	462	192	37	22
Tableau 3	433	399	34	34
AIFPC	4 390	4 284	80	79
Total	5 311	4 901	80¹⁷	79¹⁸

- 1.39 Comme l'indique le tableau 3, le Secrétariat a effectué 229 inspections au titre de l'Article VI en 2013. Il s'agissait de 11 installations du tableau 1 (42 % du nombre total d'installations inspectables), de 42 sites d'usines du tableau 2 (22 %), de 29 sites d'usines du tableau 3 (7 %) et de 147 AIFPC (3 %). Il a été fait état d'une incertitude au cours de ces inspections. Pour 18 d'entre elles, des questions appelant un suivi ont été signalées et, pour 193, des demandes d'informations supplémentaires à fournir dans les déclarations ont été formulées. Sept inspections ont été entreprises dans des installations dont il a été constaté qu'elles n'étaient pas inspectables.

TABLEAU 3 : INSPECTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE VI

Nombre d'inspections au titre de l'Article VI, par an											
2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
85	132	150	162	180	200	200	208	208	209	219	229

- 1.40 En 2013, le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour augmenter le plus possible le nombre des inspections en série afin d'économiser les ressources. Treize des 15 États parties qui ont reçu 4 inspections de l'industrie ou plus en 2013 avaient informé le Secrétariat qu'ils acceptaient les inspections en série sur leur territoire. Un autre État partie a accueilli une inspection en série à titre d'essai. Sur les 57 paires d'inspections

¹⁵ Au-dessus du seuil fixé pour la vérification par des inspections sur place.

¹⁶ Y compris les déclarations annuelles d'activités prévues et les déclarations annuelles d'activités passées.

¹⁷ 80 États parties ont déclaré avoir au moins une installation au titre de l'Article VI.

¹⁸ 79 États parties ont déclaré avoir au moins une installation inspectable au titre de l'Article VI.

en série figurant au tableau 4 ci-dessous, représentant 114 inspections individuelles, 51 ont eu lieu dans le même pays, tandis que les 6 autres paires d'inspections se sont déroulées dans 2 pays différents.

TABLEAU 4 : INSPECTIONS EN SÉRIE

Inspections en série (par année)										
2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
8	16	23	26	26	37	42	40	47	48	57

- 1.41 En 2013, le Secrétariat a procédé à des prélèvements et à des analyses d'échantillons dans le cadre de huit inspections du tableau 2. Entre l'introduction des inspections avec prélèvement et analyse d'échantillons et la fin de la période considérée, 63 inspections de ce type avaient été effectuées dans 20 des 22 États parties ayant des sites d'usines du tableau 2 inspectables (voir le tableau 5). Deux autres États parties ont fait l'objet d'une inspection avec prélèvement et analyse d'échantillons, mais n'ont plus de sites inspectables.

TABLEAU 5 : PRÉLÈVEMENT ET ANALYSE D'ÉCHANTILLONS DANS DES SITES D'USINES INDUSTRIELS

Nombre d'inspections effectuées avec prélèvement et analyse d'échantillons								
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
2	9	9	9	9	8	9	8	63

Déclarations

- 1.42 Pendant la période considérée, des efforts ont été faits pour améliorer l'efficacité et le bon fonctionnement du régime de vérification de l'industrie. Le Secrétariat a pris l'initiative de cibler ses efforts sur les États parties qui ont des questions à régler depuis un certain temps. Comme suite à cette initiative, le Secrétariat a reçu en 2013 quatre déclarations initiales de Cabo Verde, de la Guinée-Bissau, de la République arabe syrienne et de Tuvalu. Trois des quatre États parties à avoir présenté leurs déclarations initiales – la Guinée-Bissau, Tuvalu et Cabo Verde – ont soumis leurs déclarations initiales qui étaient en instance 5, 9 et 10 ans après la date d'échéance.
- 1.43 Au 31 décembre 2013, cinq États parties devaient encore présenter leurs déclarations initiales au titre de l'Article III et de l'Article VI de la Convention. Par ailleurs, deux États parties, tout en ayant soumis leurs déclarations au titre de l'Article III, devaient encore présenter leurs déclarations au titre de l'Article VI de la Convention. Le Secrétariat continuera de collaborer avec les sept États parties concernés afin qu'ils présentent leurs déclarations initiales qui font encore défaut.
- 1.44 D'une manière générale, l'année 2013 a vu une amélioration de la qualité des déclarations annuelles au titre de l'Article VI et de leur ponctualité. Cette amélioration a été obtenue en associant notamment plusieurs éléments : des consultations bilatérales, des demandes d'éclaircissement, des lettres de rapprochement ainsi que des volets consacrés à l'éducation et la sensibilisation dans le cadre de réunions,

de cours, de séminaires et d'ateliers organisés sur les plans régional et sous-régional. Comme suite à ces efforts, le nombre d'États parties ayant des questions longtemps non résolues en rapport avec leurs déclarations initiales et annuelles a diminué, passant de 29 à 16. Le nombre d'États parties qui ont présenté leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2012 avec plus de 30 jours de retard a considérablement diminué – 13 par rapport à 20 États parties en 2011. Le Secrétariat continuera de collaborer avec ces quelques États parties pour régler les questions en suspens.

- 1.45 Afin de permettre à l'OIAC de procéder à une vérification efficace et rigoureuse, le Conseil a invité tous les États parties concernés à veiller à ce que leurs déclarations au titre de l'Article VI soient présentées à temps, et a demandé au Secrétariat de continuer à rappeler aux États parties qu'ils sont tenus de communiquer ces informations. En 2013, 67 % des États parties ont présenté leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2012 en temps et en heure. Ce chiffre est légèrement supérieur au pourcentage correspondant à l'année précédente (66 %).
- 1.46 En outre, afin de fournir de meilleures orientations pour la préparation des déclarations que les États parties sont tenus de présenter conformément aux prescriptions de la Convention, le Secrétariat a publié en 2013 une version actualisée du Manuel de déclaration. Dans le cadre de cette mise à jour, le Secrétariat a tenu compte des avis et observations formulés par les États parties et a incorporé les décisions et rapports pertinents du Secrétariat et des organes directeurs de l'OIAC. Cette nouvelle version du Manuel de déclaration contient des explications plus détaillées de chaque formulaire de déclaration, des exemples des problèmes couramment rencontrés dans les déclarations au titre de l'Article VI et des recommandations quant à la façon de les éviter. Par ailleurs, en réponse aux suggestions faites par les États parties, cette version contient de nouvelles orientations très complètes sur la façon de lever les disparités en matière de transfert et des suggestions quant à la manière de les régler.
- 1.47 Afin d'aider les États parties à recenser les produits chimiques et les activités connexes qui doivent être déclarés au titre de l'Article VI, le Secrétariat a commencé à actualiser les outils d'aide correspondants comme le Guide des produits chimiques et la base de données OIAC en ligne des produits chimiques inscrits. Il est prévu de mettre les dernières versions actualisées des deux bases de données à la disposition des États parties en 2014.
- 1.48 En 2013, le Secrétariat a organisé le quatrième forum du groupe des utilisateurs de l'outil de déclarations électroniques pour les autorités nationales (le logiciel EDNA) dans le cadre de la quinzième réunion annuelle des autorités nationales. Les participants ont été informés de la mise au point de la nouvelle version du logiciel EDNA et ont également discuté d'autres initiatives qui visent à améliorer l'efficacité de l'élaboration et de la présentation des déclarations. Les représentants des autorités nationales ont eu l'occasion de partager leurs expériences en matière de déclarations électroniques et de transmission électronique sécurisée d'informations. Par ailleurs, 10 représentants de 9 États parties ont suivi un cours de formation sur le logiciel EDNA qui s'est tenu en marge de la dix-huitième session de la Conférence des États parties ("la Conférence"). Le Secrétariat a également dispensé un cours

de base sur les déclarations électroniques dans le cadre du "Cours de formation sur les autorités nationales et les bases de données de produits chimiques" qui a été organisé par l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN) en août 2013. Une nouvelle version du logiciel EDNA (version 3.0) a été développée en décembre 2013, comme suite aux demandes émanant de plusieurs États parties. Pour la première fois, la nouvelle application inclut un module permettant la déclaration des installations du tableau 1.

- 1.49 En 2013, le Secrétariat a également continué de s'efforcer de mettre en place un système de transmission électronique sécurisée, dans le cadre du projet d'échange sécurisé d'informations (projet SIX). Ce projet vise avant tout à créer un tunnel électronique sécurisé qui permettra l'échange de déclarations électroniques et d'autres informations, notamment de données classifiées, entre les États parties et le Secrétariat. Le programme pilote de ce projet, qui a fait appel à des États parties de diverses régions, a été mené à bonne fin en 2013 et il est prévu que le système soit mis à la disposition des États parties intéressés en 2014.

Agents de lutte antiémeute

- 1.50 À la fin de la période considérée, 134 États parties avaient déclaré détenir des agents de lutte antiémeute (essentiellement des gaz lacrymogènes). On trouvera à l'annexe 7 des informations plus détaillées à ce sujet.

Transferts de produits chimiques inscrits

- 1.51 Les États parties déclarent au Secrétariat toute exportation ou importation de produits chimiques inscrits¹⁹, y compris l'exportation de produits chimiques du tableau 3 vers des États non parties à la Convention. Une notification préalable doit être présentée par les deux parties pour tout transfert de produit chimique du tableau 1 entre États parties. Les transferts de produits chimiques des tableaux 1 ou 2 à destination ou en provenance d'États non parties à la Convention sont interdits aux États parties à la Convention, et les États parties sont tenus de demander des certificats d'utilisation finale pour les transferts de produits chimiques du tableau 3 vers des États non parties²⁰.
- 1.52 Le Secrétariat a reçu 36 notifications²¹ concernant 20 transferts de produits chimiques du tableau 1 émanant de 13 États parties, transferts qui devaient intervenir en 2013. Deux de ces 13 États parties agissaient en tant qu'États parties exportateurs et 13 en tant qu'États parties importateurs (2 États parties figuraient à la fois en tant qu'États parties exportateurs et importateurs).

¹⁹ Sous réserve de certaines quantités minima.

²⁰ S'agissant du transfert de produits chimiques du tableau 2 à destination ou en provenance d'États non parties et du transfert de produits chimiques du tableau 3 vers des États non parties, il y a lieu de tenir compte des restrictions précisées dans les décisions respectives de la Conférence (C-V/DEC.16 du 17 mai 2000 et C-VI/DEC.10 du 17 mai 2001, respectivement).

²¹ Un transfert avait été notifié en 2012.

- 1.53 Il ressort des déclarations annuelles d'activités passées reçues en 2013 que 48 États parties avaient transféré, au total, environ 5 200 tonnes de produits chimiques du tableau 2 en 2012.
- 1.54 Selon les déclarations annuelles d'activités passées reçues en 2013, 122 États parties avaient transféré environ 345 000 tonnes de produits chimiques du tableau 3 en 2012. Douze États parties avaient exporté quatre produits chimiques du tableau 3 vers trois États non parties; le chlorure de thionyle représentant 39 % des 1 721 tonnes de produits chimiques du tableau 3 déclarés comme ayant été exportés vers des États non parties en 2012.

Consultations officielles

- 1.55 En 2013, plusieurs consultations officielles ont été retransmises pour permettre aux représentants des autorités nationales de suivre à distance les débats menés dans le cadre de ces consultations. Les États parties ont débattu de plusieurs questions en suspens relatives à la vérification, notamment :
- a) la question de la "Résiliation des accords d'installation du tableau 2 approuvés" : Suite à ces consultations, un accord est intervenu et une décision a été adoptée (EC-73/DEC.1 du 17 juillet 2013);
 - b) la question des "disparités en matière de transfert" : Les discussions sur cette question ont notamment porté sur l'analyse de la pertinence des différents types de disparités et la manière de les régler. Le Secrétariat a proposé aux États parties d'examiner des mesures concrètes qu'il pourrait prendre, et dont la mise en œuvre a commencé en 2013;
 - c) la question de l'"Échange sécurisé d'informations" (projet SIX) : Ce projet vise à améliorer la précision des déclarations et la rapidité de leur transmission; le Secrétariat espère qu'une meilleure communication réduira les disparités. Le projet SIX a fait l'objet d'une discussion avant sa mise en œuvre et des informations actualisées sur les progrès enregistrés ont régulièrement été communiquées;
 - d) la question de la "Sélection des sites d'usines du tableau 3 à inspecter" : Le Secrétariat a publié une note à cet égard (S/1088/2013 du 11 avril 2013);
 - e) la question de l'"Audit de la méthode de sélection des sites d'usines AIFPC" : Cette question a notamment fait l'objet d'une discussion portant sur l'évaluation des résultats de la méthode. Une simulation du processus a permis de mieux appréhender toutes les étapes de ce processus;
 - f) la question de la "Procédure [...] pour traiter les cas d'activités du tableau 1 non encore déclarées et découvertes pendant une inspection menée au titre de l'Article VI et de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification" : Le Secrétariat a publié une note à cet égard (S/1120/2013 du 31 juillet 2013);

- g) la question de l'"Analyse des tendances qui se dessinent concernant les données nationales globales du tableau 2" : Il s'agissait de fournir des informations afin d'apporter des éclaircissements aux États parties intéressés, conformément aux dispositions de la décision C-17/DEC.8 du 28 novembre 2012;
- h) la question de la "Procédure suivie par le Secrétariat dans le cadre de la sélection et de la planification d'inspections des installations du tableau 1" : Elle a fait l'objet d'une discussion afin d'assurer la transparence pour tous les États parties intéressés, conformément aux dispositions de la décision C-17/DEC.8;
- i) la question de la "Mise à jour du Manuel de déclaration (version 2013)" : Le Secrétariat a également fait de nombreux exposés, qui ont été suivis de discussions sur l'utilisation des codes de groupes de produits dans les déclarations d'AIFPC et les différentes façons d'améliorer la précision et la qualité des déclarations d'AIFPC en révisant ces codes dans le Manuel de déclaration;
- j) une discussion a eu lieu sur les perfectionnements à apporter à la conduite des inspections pour en améliorer le caractère systématique, le bon fonctionnement et l'efficacité, elle s'est basée sur une note du Secrétariat (S/1066/2013 du 11 février 2013). Dans le cadre de cette discussion, il a été suggéré qu'à des fins de vérification, les installations chimiques présentent des déclarations industrielles au titre de plus d'une partie de l'Annexe sur la vérification (ce qu'il est convenu d'appeler "les sites d'usines mixtes"). Les participants ont avancé plusieurs idées quant à la façon de réduire la fréquence des inspections dans ces installations.

Inspections par mise en demeure et enquêtes sur une allégation d'emploi

- 1.56 Aucune inspection par mise en demeure n'a été demandée en 2013.
- 1.57 Le 21 mars 2013, le Secrétaire général de l'ONU a décidé de lancer une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques suite à la demande du Gouvernement syrien qui, à l'époque, n'était pas partie à la Convention. Ce faisant, le Secrétaire général a invoqué l'"Arrangement supplémentaire relatif à l'application de l'alinéa 2 c) de l'article II de l'Accord régissant les relations entre l'ONU et l'OIAC" et demandé que l'OIAC mette ses ressources à sa disposition en vue de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne ("la Mission de l'ONU")²². Cette mission avait pour mandat d'établir les faits relatifs aux allégations d'emploi d'armes chimiques, de recueillir les données disponibles, d'effectuer les analyses nécessaires à cette fin et de remettre un rapport au Secrétaire général de l'ONU.

²²

L'équipe chargée d'établir les faits était composée de représentants de l'ONU, de l'OIAC et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

- 1.58 Le fait que le Secrétariat ait pu répondre avec diligence à cette demande a confirmé que l'OIAC est parfaitement préparée à la conduite d'enquêtes sur une allégation d'emploi, en dépit du fait que cette mission a été menée dans un pays où une intense guerre civile fait rage – situation à laquelle l'Organisation n'avait jamais été exposée auparavant. Par la suite, le Secrétaire général de l'ONU a de nouveau prié la Mission de l'ONU de se pencher sur l'attaque perpétrée au moyen d'armes chimiques dans la Ghouta – un faubourg de Damas – le 21 août 2013. Il s'agissait avant tout d'une mission d'établissement des faits; la Mission de l'ONU n'a pas eu pour mandat d'en attribuer la responsabilité à qui que ce soit. Malgré le caractère dangereux de la tâche qui leur a été confiée dans une zone de conflit actif, les membres de la Mission de l'ONU ont persévéré et ont fait leur devoir.
- 1.59 Le rapport final de la Mission de l'ONU a été soumis par le Chef de la Mission, M. Åke Sellström le 12 décembre 2013. La Mission de l'ONU a conclu à l'existence de preuves irréfutables et convaincantes que des armes chimiques avaient été utilisées contre des civils, y compris des enfants, à relativement grande échelle dans la Ghouta – un faubourg de Damas – le 21 août 2013. La Mission de l'ONU a aussi recueilli des preuves crédibles qui corroborent le fait que des armes chimiques ont été utilisées dans le cadre de six autres incidents. Ces dernières constatations n'ont pu être vérifiées de manière indépendante, en l'absence d'informations de première main sur les vecteurs utilisés et en l'absence d'échantillons environnementaux et biomédicaux prélevés et analysés dans le respect d'une garde permanente appropriée.

Autres activités en rapport avec la vérification

Développement des activités de prélèvement et d'analyse d'échantillons

- 1.60 Un troisième exercice de mise en confiance relatif à l'analyse d'échantillons biomédicaux a eu lieu en février 2013. Un atelier sur les exercices de mise en confiance relatifs à l'analyse des échantillons biomédicaux a ensuite été organisé afin de passer en revue les conclusions du troisième exercice et d'entamer la planification d'un quatrième exercice.
- 1.61 Des trousseaux de prélèvement d'échantillons ont été préparés en vue du prélèvement d'échantillons biomédicaux. Des inspecteurs spécialistes de chimie analytique et le personnel du Laboratoire de l'OIAC ont suivi une formation dans le domaine de la manipulation et de la préparation, dans de bonnes conditions de sécurité, d'échantillons biomédicaux. Le Laboratoire de l'OIAC a reçu des échantillons provenant de la Mission de l'ONU, qui les a extraits selon que de besoin et scindés en plusieurs parties aliquotes. Les parties aliquotes des échantillons environnementaux et biomédicaux ont été envoyées aux laboratoires désignés de l'OIAC à des fins d'analyse.

Essais d'aptitude de l'OIAC

- 1.62 Chaque année, l'OIAC organise des essais d'aptitude pour les établissements qui souhaiteraient participer au réseau OIAC de laboratoires d'analyse. L'année considérée a vu la conclusion du trente-deuxième essai d'aptitude officiel de l'OIAC, la tenue du trente-troisième essai et le démarrage du trente-quatrième essai. À la fin de la période considérée, on comptait 21 laboratoires désignés dans 17 États membres,

dont 4 étaient temporairement suspendus. L'annexe 8 indique le statut de chacun des laboratoires désignés au 31 décembre 2013.

Base de données analytiques centrale de l'OIAC

- 1.63 Le tableau 6 indique, pour chaque technique, le nombre de produits chimiques figurant dans la base de données analytiques centrale de l'OIAC (BADONAC) au cours des cinq dernières années²³. Seules les données concernant la chromatographie en phase gazeuse (indice de rétention)²⁴ (CPG(IR)) et la spectrométrie de masse (SM)²⁵ ont été utilisées dans le cadre des analyses sur place.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ESPÈCES CHIMIQUES CONTENUES DANS LA BADONAC

Situation en fin d'année	2009	2010	2011	2012	2013
IR ²⁶	698	698	716	723	729
CPG(IR)	2 894	3 018	3 470	3 560	3 737
RMN ²⁷	298	298	298	298	298
SM	3 214	3 321	3 657	3 731	3 903

Formation à la vérification

- 1.64 La Division de l'inspectorat a organisé l'équivalent de 2 318 jours de formation au titre du sous-programme Formation des inspecteurs. La formation dispensée par la Division de l'inspectorat a requis l'équivalent de 704 jours de formation. Le programme (compte non tenu de la formation des nouveaux inspecteurs) comportait 54 cours différents, dispensés tout au long de 49 semaines. Le programme a inclus quelques cours de formation non prévus dans le budget-programme de 2013 comme la formation initiale des inspecteurs du groupe M, la formation à la sécurité et à la sûreté en mission (SSAFE), la formation aux produits chimiques toxiques à l'intention du nouveau groupe d'inspecteurs spécialistes des installations de destruction d'armes chimiques recrutés dans le cadre d'accords de services spéciaux pour la République arabe syrienne et la Fédération de Russie, et la formation aux activités de vérification préalablement au déploiement sur le navire Cape Ray des États-Unis. Le nombre total de jours de formation représente une diminution de 27 % par rapport au nombre de jours-inspecteurs prévu (quelque 3 200 jours) pour la formation technique; cette baisse peut s'expliquer par l'annulation de nombreux cours régulièrement dispensés à l'intention des inspecteurs, comme suite aux préparatifs des équipes et aux activités de vérification en rapport avec la République arabe syrienne.

²³ Contrairement aux tableaux relatifs à la BADONAC inclus dans les rapports annuels antérieurs à 2009, le nombre de données figurant dans le tableau 6 représente le nombre de produits chimiques individuels contenus dans la base de données, et non le nombre d'entrées.

²⁴ Sans objet en français.

²⁵ Sans objet en français.

²⁶ IR = infrarouge.

²⁷ RMN = résonance magnétique nucléaire.

- 1.65 En 2013, 68 % de la formation a été dispensée sur le territoire néerlandais, le reste de la formation ayant été organisée dans les États parties suivants : Allemagne, Belgique, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie et Slovaquie. Les États membres ci-après ont contribué à l'exécution du programme de formation, que ce soit en leur qualité de pays hôtes ou par des contributions volontaires, et ont fourni une assistance technique et/ou administrative : Allemagne, Belgique, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie et Slovaquie.

2. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE

2.1 Les programmes de coopération internationale et d'assistance mis en œuvre par l'OIAC découlent principalement des dispositions des Articles VII, X et XI de la Convention, qui ont trait aux droits et obligations des États parties dans les domaines de l'application de la Convention, de l'assistance et de la protection, et du développement économique et technologique.

Application nationale et assistance technique : Article VII

2.2 En 2013, le Secrétariat a continué de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités dans les domaines suivants :

- a) renforcer les capacités des autorités nationales pour qu'elles jouent plus efficacement leur rôle de communication avec le Secrétariat;
- b) promouvoir et soutenir les mesures nécessaires pour promulguer la législation, y compris la législation pénale, et adopter les mesures administratives requises pour appliquer la Convention;
- c) doter les États parties des moyens de recenser les activités de l'industrie chimique et les activités commerciales qui sont déclarables;
- d) faciliter la présentation des déclarations.

2.3 Trente manifestations ont été organisées en 2013, auxquelles ont participé au total 879 représentants d'États parties et d'États non parties qui en ont directement bénéficié. Il y a eu cinq facilitations relatives à l'Article VII. Ce dialogue et ces interactions se sont révélés très précieux pour apporter une coopération effective et fournir assistance et soutien en réponse aux besoins prioritaires des États parties.

2.4 Pour répondre à l'intérêt soutenu manifesté par les États parties, le Secrétariat a organisé, au siège de l'OIAC, deux cours de base d'une semaine pour les représentants des autorités nationales. Ces cours avaient pour objectif de transmettre des connaissances approfondies sur la Convention ainsi que sur les activités et fonctions du Secrétariat et des organes directeurs. Afin de renforcer encore la sensibilisation, ces cours ont été assurés, en mars et en septembre 2013, avec interprétation simultanée en français et en espagnol. De même, un cours de formation pour le personnel des autorités nationales des États parties destiné à accompagner les inspections au titre de l'Article VI a également été organisé au siège de l'OIAC avec, là aussi, interprétation simultanée en français et en espagnol.

2.5 Le Secrétariat s'est également efforcé d'obtenir des déclarations et mises à jour de la part des États parties au titre des dispositions du paragraphe 5 de l'Article VII de la Convention. Les États parties sont tenus d'informer le Secrétariat qu'ils ont satisfait aux exigences des alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 et des paragraphes 2 et 3 de l'Article VII. À la date limite fixée pour l'établissement du présent rapport, 149 États parties au total avaient présenté de telles communications. Le nombre d'États parties disposant d'une législation couvrant toutes les mesures initiales recensées en vue de l'application de l'Article VII s'élevait à 108 à la fin de 2013, tandis que le nombre

d'États parties qui avaient confirmé avoir revu leur réglementation nationale au titre de l'alinéa e) du paragraphe 2 de l'Article XI était de 67. Le Secrétariat a continué de répondre aux demandes présentées par les États parties pour qu'il les aide à passer en revue leurs instruments législatifs.

- 2.6 Trois missions d'assistance technique ont été effectuées dans un État partie – le Botswana – et dans deux États non parties – l'Angola et le Myanmar –²⁸. La mission d'assistance technique au Botswana avait pour objectif d'aider les rédacteurs juridiques du Cabinet du Bureau du Procureur général à amender et à finaliser le projet de loi sur les armes chimiques, afin de lui permettre de présenter le projet de loi au Parlement à sa session de juillet 2013. Cette mission a également été l'occasion de sensibiliser l'autorité nationale, ainsi que les parties prenantes clés, à divers aspects de l'application au plan national. Les missions d'assistance technique en Angola et au Myanmar s'inscrivaient dans le cadre d'efforts de mobilisation personnalisés déployés par le Secrétariat pour continuer d'encourager ces pays à ratifier la Convention dès que possible. Lors de ces missions, ces pays ont également été préparés à leur rôle d'États parties à la Convention et au respect de leurs obligations respectives après ratification.
- 2.7 Le Programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("le Programme pour l'Afrique") est appliqué depuis 2008 et sa deuxième phase s'est achevée le 31 décembre 2013. La troisième Conférence d'examen a donné un nouvel élan au Programme pour l'Afrique et s'est félicitée de son utilité pour faire progresser l'application des dispositions de la Convention dans la région. Dans le contexte de la finalisation de la deuxième phase du Programme pour l'Afrique, toutes les activités menées au cours de cette phase ont fait l'objet d'une évaluation afin d'en déterminer l'efficacité. Le Directeur général a présenté le rapport sur cette évaluation et sur l'exécution du Programme pour l'Afrique en 2013 à la soixante-quatorzième session du Conseil et à la dix-huitième session de la Conférence (EC-74/DG.6 C-18/DG.8 du 20 août 2013). Il a été décidé de poursuivre le Programme pour l'Afrique pendant encore trois ans, avec une troisième phase s'étendant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.
- 2.8 Depuis sa première édition pilote en 2012, le Programme de tutorat des autorités nationales s'est déroulé avec succès pour la deuxième année, avec deux tutorats : Soudan-Malaisie et Yémen-Pakistan. Ces efforts ont utilement permis de renforcer la coopération, l'appui technique et l'assistance entre les États tuteurs et les États bénéficiaires du tutorat, et se poursuivront au cours des prochaines années.
- 2.9 Le Programme de stages pour les rédacteurs juridiques comprend une semaine consacrée à la rédaction, au siège de l'OIAC, à l'intention des rédacteurs juridiques et d'autres représentants compétents des autorités nationales. Cette formation transmet aux rédacteurs les capacités techniques et les compétences requises pour achever la rédaction de la législation d'application au plan national, mais également pour appuyer l'adoption de cette législation à leur retour au pays. En fonction des besoins des participants, ce programme s'est déroulé en anglais, en espagnol et en français. Quatre sessions du Programme de stages ont été organisées en 2013, auxquelles

²⁸

Des détails sur ces activités sont donnés aux paragraphes 4.4 à 4.7 du présent rapport.

ont participé 16 représentants des 9 États parties suivants : Bhoutan, Côte d'Ivoire, Dominique, Équateur, Guinée-Bissau, Liban, Paraguay, Togo et Trinité-et-Tobago. Tous les États parties participants ont conclu le Programme de stages avec succès et sont parvenus à rédiger une législation prête à être présentée à leurs organes législatifs respectifs. Des premiers résultats ont été observés, car certains États parties participants ont bien progressé dans leurs processus législatifs. Par exemple, la Grenade, qui a participé au programme en 2012, a déjà adopté une législation. Par ailleurs, l'Équateur et le Paraguay ont soumis un projet de loi à leur parlement respectif. Les États parties restants ont présenté des projets de loi aux organes gouvernementaux concernés afin qu'ils les approuvent. Ce Programme de stages restera une priorité en termes d'application au plan national et d'assistance technique.

Réunions régionales des autorités nationales

- 2.10 Quatre réunions régionales à l'intention des autorités nationales se sont déroulées en Croatie, au Congo, en Équateur et à Chypre, pour les régions d'Europe orientale, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes²⁹ et d'Asie, respectivement. Ces réunions ont permis aux autorités nationales de ces régions d'échanger des idées et de partager leurs expériences sur des aspects pratiques liés à l'application, et d'améliorer l'application de la Convention aux plans régional et sous-régional. Les réunions ont traité d'aspects spécifiques de l'application, tels que les déclarations et les questions de vérification de l'industrie au titre de l'Article VI, et l'application de la Convention au plan national au titre de l'Article VII.
- 2.11 Plusieurs ateliers régionaux et sous-régionaux à l'intention des fonctionnaires des autorités nationales, des douanes et d'autres acteurs des autorités nationales ont été organisés en 2013. Il y a notamment eu cinq cours de formation sur les aspects techniques du régime des transferts à l'intention des fonctionnaires des douanes (Azerbaïdjan, Colombie, Ghana, Malaisie, Namibie et Qatar) et deux cours de formation pour les représentants des autorités nationales des États parties concernés par le respect des obligations de déclaration au titre de l'Article VI (Mexique et Qatar).
- 2.12 Le projet OIAC d'apprentissage en ligne, partiellement financé par une généreuse contribution de l'Union européenne (UE), est devenu pleinement opérationnel en 2013. Il comporte six modules disponibles sur le site Web de l'OIAC. Le Secrétariat continue de diffuser des informations sur ces modules à toutes les parties prenantes, afin de mieux les sensibiliser et de promouvoir l'utilisation de ces outils de renforcement des connaissances. Des efforts sont également déployés pour traduire ces six modules dans les langues officielles de l'OIAC.
- 2.13 Reconnaissant l'importance des partenariats et de relations de travail étroites, le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour améliorer la collaboration tissée avec des organismes et institutions qui sont en mesure de contribuer à l'application de la Convention. La collaboration avec l'Initiative "Douanes vertes" et l'Organisation mondiale des douanes s'est révélée précieuse pour promouvoir une prise de conscience et l'application intégrale, par les fonctionnaires des douanes, des dispositions de la Convention relatives aux transferts. Le Guide des douanes vertes,

²⁹

Sans objet en français.

qui a été publié par l'Initiative "Douanes vertes" et comporte une section sur la Convention, a été utilisé lors des cours destinés aux fonctionnaires des douanes. La Commission de l'Union africaine (UA) et certaines de ses institutions sous-régionales alliées clés ont continué d'être des collaborateurs efficaces. Des représentants de l'UA et de ces institutions sous-régionales ont participé à toutes les activités organisées en Afrique en 2013. Une relation de travail étroite avec la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) a également été nouée. Des représentants de l'UA et de la CARICOM ont participé à la troisième Conférence d'examen, ainsi qu'à la quinzième réunion annuelle des autorités nationales. Le Secrétariat continuera de veiller à resserrer ces relations existantes avec ces organismes et à établir des relations de travail étroites avec d'autres organisations intéressées.

Quinzième réunion annuelle des autorités nationales

- 2.14 La quinzième réunion annuelle des autorités nationales a eu lieu en novembre 2013 et a porté sur les thèmes suivants :
- a) le recensement des activités déclarables au titre de l'Article VI de la Convention et des méthodes permettant de résoudre les disparités dans les transferts, au titre du régime des transferts de la Convention;
 - b) la façon d'assurer une application nationale efficace, en s'appuyant sur les Articles VII, X et XI de la Convention;
 - c) l'accueil des inspections au titre de l'Article VI de la Convention, y compris les inspections avec prélèvement et analyse d'échantillons;
 - d) la science et la technologie;
 - e) l'éducation et la sensibilisation.
- 2.15 Cette réunion, qui a attiré 210 participants de 131 États parties, ainsi que des représentants de 2 organisations régionales, à savoir la CARICOM et l'UA, a permis aux participants de communiquer et de partager leurs expériences et bonnes pratiques, et de recenser les domaines sur lesquels les activités pourraient être ciblées à l'avenir. Le Secrétariat a procédé à 257 consultations bilatérales avec les autorités nationales présentes sur une large gamme de questions d'intérêt et de préoccupation communs, relatives à l'application intégrale et efficace de la Convention.

Assistance et protection : Article X

- 2.16 Les activités d'assistance et de protection de l'OIAC s'appuient sur les dispositions de l'Article X de la Convention, qui donnent aux États parties le droit de demander une assistance et une protection en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques. Cet article reconnaît également le droit de ces États parties à recevoir des conseils d'experts concernant la mise en place et le renforcement de capacités de protection contre les armes chimiques.

- 2.17 Le Secrétariat a continué de conduire des projets de développement à long terme des capacités en matière de mise en place et d'amélioration de la protection contre les armes chimiques, à l'intention du personnel participant aux interventions d'urgence, aux plans national et sous-régional. En résumé, 23 activités internationales de renforcement des capacités organisées par le Secrétariat en 2013 ont permis à l'OIAC de renforcer et d'améliorer les compétences de 456 ressortissants d'États parties à différents niveaux de formation : formation de base, perfectionnement, formation aux techniques de laboratoires et médicales, et formation de remise à niveau. Il s'est notamment agi des activités présentées ci-dessous.
- 2.18 Le Centre régional d'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements et le Secrétariat ont conjointement organisé le dixième séminaire annuel pour les États parties d'Europe sud-orientale à Rakitje (Croatie). Le deuxième cours international sur l'assistance médicale d'urgence aux victimes d'incidents ou d'attaques chimiques s'est tenu à Kiev (Ukraine) en mai 2013 et un cours de formation destiné aux premiers intervenants russophones en cas de contamination chimique s'est tenu à Minsk (Biélorus) en septembre 2013.
- 2.19 L'autorité nationale brésilienne et le Secrétariat ont conjointement organisé, en août 2013, le troisième cours régional de formation à l'assistance et la protection en cas d'intervention d'urgence en rapport avec un incident chimique (CAPEQ-3) à l'intention des pays lusophones.
- 2.20 Diverses activités de formation, intégrées dans des projets sous-régionaux, se sont déroulées dans les lieux suivants : en Jamaïque, pour la sous-région des Caraïbes, (avec l'appui technique et financier du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); à Kruševac (Serbie), pour les États parties anglophones de l'Afrique de l'Ouest (avec l'appui financier de la Norvège et l'appui technique du pays hôte); à Tshwane (Afrique du Sud), pour les instructeurs des États parties de l'Afrique australe; et à San Salvador (El Salvador), pour les instructeurs des États parties d'Amérique centrale.
- 2.21 Le deuxième cours de perfectionnement sur l'assistance et la protection en cas d'intervention d'urgence en rapport avec un incident chimique à l'intention de la région d'Amérique latine et des Caraïbes a eu lieu en Argentine en mai 2013. Ce cours a inclus une formation à la défense civile en cas d'urgence chimique mettant en jeu des agents de guerre chimique ou des produits chimiques industriels toxiques.
- 2.22 Dans le cadre du projet de renforcement des capacités à long terme à l'intention des États parties de la sous-région de l'Afrique de l'Est, une formation pratique de perfectionnement en matière d'assistance et de protection contre les armes chimiques a été dispensée à Lázně Bohdaneč (République tchèque) en mai 2013.
- 2.23 Dans le cadre du projet OIAC de renforcement des capacités à long terme à l'intention des États parties de la sous-région francophone de l'Afrique de l'Ouest, un cours de recyclage sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques a eu lieu au Centre de compétences SWISSINT des forces armées suisses, à Stans-Oberdorf (Suisse) en juillet 2013.

- 2.24 Le troisième cours international sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques à l'intention des premiers intervenants spécialisés a été conjointement organisé par le Secrétariat et le Gouvernement pakistanais et s'est déroulé au Centre national de physique d'Islamabad en octobre 2013.
- 2.25 Un atelier régional sur l'assistance et la protection pour les États parties d'Asie s'est tenu à Doha (Qatar) du 5 au 7 novembre 2013, avec le soutien financier du Gouvernement qatari. Cet atelier avait pour objectif de sensibiliser à l'application de l'Article X, en particulier aux besoins régionaux en termes d'intervention en cas d'incident chimique. Il a également constitué une plate-forme d'échanges sur ces sujets entre les États parties qui y ont assisté.
- 2.26 Le Secrétariat a organisé des cours de formation de base internationaux sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques avec le soutien des autorités nationales des pays suivants : Finlande, Pakistan, République de Corée, Serbie et Singapour. La deuxième édition du cours de perfectionnement sur l'assistance et la protection a eu lieu à Beijing (Chine) en juin 2013. Deux cours internationaux de perfectionnement aux techniques de laboratoire ont été donnés à Zemianske Kostol'any (Slovaquie), en juin et en novembre 2013.
- 2.27 Le deuxième cours international de formation des instructeurs s'est déroulé avec succès à La Haye (Pays-Bas) en février 2013. Cette formation a été organisée au siège de l'OIAC avec des instructeurs du Secrétariat, à l'appui du développement de l'OIAC en tant que dépositaire des connaissances dans ce domaine.
- 2.28 Le deuxième cours international de formation au prélèvement et à l'analyse d'échantillons dans un environnement hautement contaminé a été organisé conjointement par le Gouvernement polonais et le Secrétariat à Czestochowa (Pologne) en septembre 2013.
- 2.29 Un cours de formation à l'assistance et à la protection sur la gestion de la sûreté chimique pour les États parties d'Afrique s'est tenu à Gwalior (Inde) en avril 2013, dans le cadre d'une offre présentée par le Gouvernement indien au titre de l'Article X de la Convention.
- 2.30 Dans le cadre d'une offre présentée par le Gouvernement suisse au titre de l'Article X, le troisième cours international de perfectionnement sur la protection contre les armes chimiques s'est déroulé au Centre de compétences DEMUNEX, à Spiez en mars 2013. La cinquième édition du cours suisse pour les laboratoires s'est tenue dans le même lieu en novembre 2013.
- 2.31 Les questions opérationnelles et procédurales clés de l'assistance internationale et de la gestion des conséquences ont été traitées au cours de l'exercice théorique qui s'est déroulé à Jakarta (Indonésie) en août 2013, avec le soutien financier de l'UE. Les participants ont testé leurs compétences et les processus organisationnels à l'aide d'un scénario mettant en scène un incident chimique majeur dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est.
- 2.32 Pour faire suite à l'exercice théorique qui s'est déroulé en Indonésie en août 2013, un atelier sur l'assistance et la protection a été organisé à Kuala Lumpur (Malaisie)

en octobre 2013; il visait à renforcer la prise de conscience et la compréhension, par les parties prenantes régionales, des obligations qui incombent aux États membres au titre de l'Article X. Cet atelier a bénéficié de l'appui financier et technique des Gouvernements de l'Australie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que du soutien technique du Gouvernement néo-zélandais.

- 2.33 La première réunion des Centres de formation à l'assistance et à la protection au titre de l'Article X de la Convention, organisée conjointement par le Gouvernement suisse et le Secrétariat, s'est déroulée en juillet au Centre de formation ABC de Spiez (Suisse). À cette occasion, il y a eu un échange des enseignements tirés et des meilleures pratiques en matière de formation à l'assistance et à la protection.
- 2.34 Afin que soit maintenu l'état de préparation du Secrétariat à répondre à des demandes d'assistance, un cours de formation destiné à l'Équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance et aux chefs d'équipe s'est déroulé au siège de l'OIAC en mars 2013, avec le soutien financier du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
- 2.35 Le Secrétariat a également poursuivi sa coopération étroite avec d'autres organisations internationales compétentes, comme le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Comité international de la Croix-Rouge, entre autres. L'exercice TRIPLEX a été organisé par le Partenariat humanitaire international et l'OCHA et s'est déroulé au Danemark et en Allemagne du 28 septembre au 4 octobre 2013. En vue de renforcer les relations et l'interopérabilité avec des organisations et des institutions internationales dont les mandats portent sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques, une équipe du Secrétariat a désigné une équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance pour qu'elle participe à l'exercice TRIPLEX. D'importantes parties prenantes des opérations d'assistance internationale, telles que des institutions des Nations Unies, des organisations d'assistance nationale (tant civiles que militaires) et des organisations non gouvernementales (ONG) ont participé à cet exercice interorganisations de grande envergure conçu pour tester la coopération, la coordination et l'interopérabilité dans le cadre d'un scénario complexe de gestion des catastrophes.
- 2.36 Un atelier régional sur l'assistance et la protection et les questions de coordination régionale s'est tenu à Buenos Aires (Argentine) en octobre 2013, avec l'appui financier de l'UE. Lors de cet atelier, des conclusions ont été tirées sur les questions relatives à l'amélioration des interventions d'urgence en lien avec des armes chimiques et des incidents chimiques mettant en jeu des produits industriels toxiques, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.
- 2.37 En octobre 2013, l'OIAC a organisé, en partenariat avec le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le cinquième cours régional de formation sur l'assistance et la protection, à l'intention des États parties de la région des Caraïbes, à Runaway Bay, dans la paroisse Sainte Ann (Jamaïque), avec la participation d'experts de l'Agence de gestion des urgences et des catastrophes des Caraïbes. L'objectif visé était de créer une capacité régionale d'intervention en cas d'attaques chimiques dans la sous-région des Caraïbes.

- 2.38 La facilitatrice pour les questions relatives à l'Article X a demandé la tenue de consultations officieuses afin d'échanger des informations et d'organiser des discussions sur les sujets suivants : coopération avec des organisations internationales : présentation par l'OCHA; rapport du Directeur général sur l'état de l'application de l'Article X de la Convention au 31 décembre 2012 (EC-72/DG.1 du 25 mars 2013); calendrier d'événements relatifs à l'assistance et à la protection en 2013 : activités passées et prévues; le point sur la présentation d'informations par les États parties au titre du paragraphe 4 de l'Article X en 2013; le point sur l'état actuel du Réseau international de soutien aux victimes d'armes chimiques, conformément à la décision C-16/DEC.13 du 2 décembre 2011; présentation sur l'exercice théorique organisé en Indonésie (19 et 20 août 2013); présentation sur la participation de l'équipe du Secrétariat à l'exercice TRIPLEX 2013 (du 28 septembre au 4 octobre 2013) organisé par le Partenariat humanitaire international; discussion lors de la troisième Conférence d'examen sur les recommandations spécifiques relatives à l'assistance et à la protection contre les armes chimiques (paragraphe 9.112 à 9.118 du document RC-3/3* du 19 avril 2013) et toutes mesures de suivi requises comme suite au processus de facilitation.
- 2.39 Au cours de la période considérée, le Secrétariat a lancé un nouvel appel à candidatures pour la désignation d'experts qualifiés (S/1126/2013, en anglais seulement, du 23 septembre 2013). Des candidats qualifiés étaient recherchés dans les domaines suivants : toxicologie, épidémiologie, prélèvement d'échantillons biomédicaux et environnementaux, analyses médico-légales et médecine vétérinaire, élimination de munitions non explosées et de dispositifs explosifs de circonstance, gestion des catastrophes, gestion d'incidents à très lourd bilan, experts de la protection des lieux de crime et de la gestion des preuves, et droit opérationnel. Les États parties ont été invités à envoyer des propositions de candidatures au Secrétariat avant le 20 décembre 2013.
- 2.40 Dans le contexte du Réseau international de soutien aux victimes d'armes chimiques et conformément à la décision C-16/DEC.13, une page a été créée, sur le site Web officiel de l'OIAC, qui sert de plate-forme d'échange d'informations. Conformément à la décision susmentionnée, une nouvelle contribution volontaire de 5 000 euros destinée au Fonds d'affectation spéciale du réseau a été reçue du Gouvernement iraquien en juillet 2013.
- 2.41 Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, 97 États parties avaient présenté des informations sur les programmes nationaux qu'ils menaient à des fins de protection, en application du paragraphe 4 de l'Article X.
- 2.42 Entre l'entrée en vigueur de la Convention et le 31 décembre 2013, 81 États parties se sont acquittés de leurs obligations au titre du paragraphe 7 de l'Article X (EC-72/DG.1).
- 2.43 Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 7 de l'Article X, 47 États parties ont effectué des versements au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance. Au 31 décembre 2013, le Fonds s'élevait à 1 512 625,31 euros.

Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques

- 2.44 Dans le domaine de l'assistance et de la protection contre les armes chimiques, des participants de pays africains ont assisté à de multiples cours sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques en Chine, en Finlande, au Pakistan, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Serbie et en Suisse. En 2013, le nombre total de participants africains à ces cours a été de 124.
- 2.45 Un atelier régional sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques à l'intention des représentants d'États parties d'Afrique, organisé conjointement par le Gouvernement mozambicain et l'OIAC, s'est déroulé à Maputo en mars 2013. Cet atelier a été mis en place au titre de la décision du Conseil de l'UE de 2012 à l'appui du Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique.
- 2.46 Le Secrétariat a continué de développer des projets de renforcement à long terme des capacités en matière d'assistance et de protection pour les pays africains. Ces projets visaient à créer des synergies entre les pays participants et à favoriser la création de réseaux et le partage d'expériences et d'informations. En 2013, deux projets pour deux sous-régions d'Afrique ont continué d'être mis en œuvre, grâce au soutien financier de la Norvège et au soutien technique de l'Afrique du Sud, de la Serbie et de la Suisse.

Développement économique et technologique : Application de l'Article XI

- 2.47 Dans le domaine de la coopération internationale au titre de l'Article XI, le Secrétariat a organisé des activités de renforcement des capacités, pour 476 participants au total, relatives aux 4 thèmes suivants : gestion intégrée des substances chimiques, renforcement des capacités de laboratoire, promotion et échange des connaissances sur les produits chimiques, et sensibilisation de l'industrie.
- 2.48 La décision sur l'Article XI (C-16/DEC.10 du 1^{er} décembre 2011), adoptée par la Conférence à sa seizième session, trace une feuille de route contenant les éléments d'un cadre convenu à mettre en place par les États parties et le Secrétariat. Pour faire suite à cette décision, et dans l'objectif de rassembler un large éventail de parties prenantes pour qu'elles délibèrent sur les besoins spécifiques et les domaines prioritaires de chaque région, le Secrétariat a organisé deux ateliers régionaux. L'objectif visé était de permettre au Secrétariat d'optimiser l'efficacité et l'impact de ses programmes de coopération internationale. Le premier atelier a eu lieu à Budapest (Hongrie), les 30 septembre et 1^{er} octobre 2013, à l'intention des États membres de l'OIAC dans la région d'Europe orientale. Le second a été organisé à Nairobi (Kenya), du 19 au 21 novembre 2013, à l'intention des États membres de l'OIAC dans la région Afrique. En outre, des consultations informelles entre États parties se sont tenues en mars et en septembre 2013 pour discuter de questions relatives à l'Article XI.
- 2.49 La quatorzième édition du Programme des scientifiques associés a eu lieu du 25 juillet au 27 septembre 2013. Les participants ont représenté 32 États parties, dont 10 États parties d'Afrique. Ce programme intensif de neuf semaines a inclus des modules au siège de l'OIAC et à l'Université du Surrey (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), ainsi qu'une formation pratique dans des usines chimiques de pointe du monde entier. Des autorités nationales, des universités, des institutions

spécialisées, des associations de l'industrie chimique et des entreprises chimiques de plusieurs États membres industrialisés (dont l'Arabie saoudite, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Inde, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Pologne, la République tchèque et Singapour) ont apporté leur concours à l'organisation des différents volets du programme. Depuis 2000, le Programme des scientifiques associés a bénéficié à 329 scientifiques et ingénieurs de 108 pays en développement et de pays dont les économies sont en transition, par son association de cours théoriques et pratiques sur les techniques modernes de fabrication et les bonnes pratiques de gestion et de sécurité dans l'industrie chimique.

- 2.50 Conformément à la décision C-16/DEC.10, le Secrétariat a organisé la première réunion virtuelle de l'Association des anciens du Programme des scientifiques associés, du 14 au 22 décembre 2013. Dans le cadre de cette réunion, d'importantes recommandations ont été émises pour la future mise en œuvre du programme.
- 2.51 Onze cours de développement des capacités analytiques se sont tenus en 2013 pour répondre aux besoins des chimistes dans les pays en développement et dans les pays dont les économies sont en transition. Quatre d'entre eux ont eu lieu dans le contexte d'une coopération de longue date nouée avec l'Institut VERIFIN. L'un s'est déroulé à l'intention des États membres africains de l'OIAC, au titre de la décision du Conseil de l'UE de 2012 à l'appui des activités de l'OIAC. Deux cours ont porté sur le perfectionnement des techniques de laboratoire et un nouveau cours, conçu pour les directeurs de laboratoire, traitait spécifiquement de la gestion de la qualité en laboratoire.
- 2.52 Les cours de développement des capacités analytiques ont été proposés dans quatre des langues officielles de l'OIAC. Outre les cours en anglais, un cours a été organisé, en français, dans les laboratoires de l'Institut national de recherche et d'analyse physico-chimique de Sidi Thabet (Tunisie); en russe, à l'Université nationale Taras Shevchenko de Kiev (Ukraine); et en espagnol, au Laboratoire de vérification des armes chimiques (LAVEMA) de l'Institut technologique "La Marañosa" à Madrid (Espagne).
- 2.53 Trois cours ont été organisés dans le cadre du Programme pour l'Afrique, à savoir aux Laboratoires Protechnik de Pretoria (Afrique du Sud), à l'Institut VERIFIN à Helsinki (Finlande) et à l'Institut de développement des bioproduits de l'Université de technologie de Malaisie.
- 2.54 D'autres cours pour le personnel des laboratoires des douanes de la région d'Europe orientale ont été organisés à l'Institut de chimie organique industrielle de Varsovie (Pologne). Le deuxième atelier en laboratoire sur l'analyse des produits chimiques en rapport avec la Convention a eu lieu dans les laboratoires internationaux Ben Hayyan à Aqaba (Jordanie), à l'intention de la région du Moyen-Orient.
- 2.55 Un atelier sur le développement et l'emploi de la chimie à des fins pacifiques, destiné aux États membres de l'OIAC dans la région Asie, s'est déroulé à Séoul (République de Corée), du 25 au 27 juin 2013. Il avait pour but de promouvoir l'utilisation de la chimie en rapport avec la Convention et de renforcer les capacités nationales de développement régional, sur la base des expériences en matière

de technologie de la chimie et de développement industriel de la République de Corée. Cet atelier a accueilli 27 participants de 17 États parties.

- 2.56 Dans le cadre du Programme d'appui aux stages, un stage s'est déroulé au Laboratoire Spiez (Suisse) et deux à l'Institut VERIFIN (Finlande). Six nouveaux stages dans l'industrie ont démarré en 2013. Deux participants africains ont également pris part à des stages dans le domaine du génie chimique à l'Université de technologie de Beijing. À l'heure actuelle, 33 projets de recherche sont directement financés au titre du Programme d'appui aux projets de recherche.
- 2.57 Un financement conjoint avec la Fondation internationale pour la science, située à Stockholm (Suède), a été approuvé pour 27 nouveaux projets de recherche. Dans le cadre du Programme d'appui aux conférences, le Secrétariat a accordé son soutien à 22 manifestations scientifiques, permettant à 92 scientifiques et chercheurs de participer à divers forums scientifiques. Cinq de ces événements se sont déroulés en Afrique, 31 bourses ayant été offertes à des ressortissants africains. Au titre du Programme de transfert de matériel, l'OIAC a également accordé des bourses pour couvrir les frais d'expédition du matériel donné par plusieurs laboratoires des États-Unis d'Amérique qui sera distribué à plusieurs laboratoires au Cameroun. Le Secrétariat a également fait don de huit ordinateurs de bureau complets au Soudan.
- 2.58 Dans le domaine de la sûreté et de la sécurité chimiques, quatre séminaires ont été organisés sur la Convention et la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques en vue d'augmenter la capacité de gestion des produits chimiques, dans des conditions de sécurité et de sûreté, au sein des États membres et de les sensibiliser à l'importance de cet aspect.
- 2.59 En coopération avec l'autorité nationale indienne, le Secrétariat a accueilli une réunion d'experts sur le développement d'un système d'évaluation de la sûreté chimique à l'intention de l'industrie chimique en Inde. Cette réunion s'est déroulée à New Delhi les 25 et 26 février 2013, rassemblant 22 experts locaux et 2 experts internationaux. Après avoir passé en revue les principaux systèmes existants d'évaluation de la sûreté chimique, les participants à la réunion ont tenté de compiler un système adapté et efficace pour les petites et moyennes entreprises en Inde.
- 2.60 Un séminaire sur la Convention et la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques a été organisé à l'intention des États membres de l'OIAC dans la région Asie, à Doha (Qatar) du 10 au 12 septembre 2013. C'était la troisième année que cet événement – le troisième du genre au Qatar – s'est déroulé dans le Centre régional de formation CBRN³⁰ de Doha. Ce séminaire a accueilli 25 participants internationaux et plus de 20 participants locaux.
- 2.61 En coopération avec l'autorité nationale mexicaine, l'OIAC a organisé un séminaire sur la Convention et la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques à l'intention des États membres de l'OIAC dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, à Mexico (Mexique) les 22 et 23 octobre 2013. Ce séminaire a accueilli 82 participants de 13 États membres de la région. Il a été suivi d'un séminaire national sur le même thème, destiné à des participants locaux.

³⁰

Défense contre les incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

- 2.62 Le quatrième cours sur la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques destiné à la région Afrique a été organisé en 2013 en coopération avec la Bergische Universität de Wuppertal (Allemagne). Des participants de 11 États parties africains ont bénéficié de cette formation.

3. ORGANES DIRECTEURS

Activités de la Conférence des États parties

Troisième Conférence d'examen

- 3.1 En 2013, l'Organisation a convoqué la troisième Conférence d'examen, qui s'est tenue à La Haye du 8 au 19 avril. La troisième Conférence d'examen visait à passer en revue le fonctionnement de la Convention depuis la deuxième Conférence d'examen tenue en 2008 et à fixer une orientation stratégique pour l'Organisation pendant la phase qui suivra la destruction. Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a pris la parole pendant la troisième Conférence d'examen et a réaffirmé qu'il était convaincu du rôle important que joue l'OIAC dans le domaine du désarmement chimique. Un groupe de travail à composition non limitée a préparé la troisième Conférence d'examen dans le cadre de 33 réunions qui se sont tenues entre mai 2012 et mars 2013. La troisième Conférence d'examen a vu une participation accrue des principales parties prenantes et d'importantes innovations sur le plan de la procédure ont été introduites. Pour la première fois, des ONG ont pu prendre la parole dans le cadre d'une séance plénière de la Conférence d'examen, une fois le débat général achevé.
- 3.2 Dans le cadre du réexamen en profondeur de la mise en œuvre de la Convention, tous les objectifs fondamentaux de l'Organisation ont été passés en revue. S'agissant de l'objectif fondamental n° 1, à savoir l'élimination des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques, la troisième Conférence d'examen a noté que près de 80 % des stocks déclarés d'armes chimiques avaient été détruits, et a souligné l'importance de poursuivre cet objectif clé. La troisième Conférence d'examen a également pris note de la décision C-16/DEC.11 (du 1^{er} décembre 2011) relative au délai final prorogé pour la destruction des armes chimiques et s'est déclarée déterminée à ce que la destruction de toutes les catégories d'armes chimiques s'achève le plus rapidement possible.
- 3.3 Les mesures recensées pour promouvoir l'objectif fondamental n° 2, à savoir la non-prolifération et la prévention de la réapparition des armes chimiques, avaient à la fois un caractère générique, comme le renforcement des capacités dans le domaine de la protection ainsi que la sûreté et la sécurité chimiques, mais ciblaient également des aspects plus pratiques comme l'amélioration de la ponctualité, de la précision et de l'exhaustivité des déclarations. La troisième Conférence d'examen a accordé une attention toute particulière à cette dernière question, considérant qu'elle est essentielle pour assurer l'efficacité et l'efficacité du régime de vérification.
- 3.4 Lors de la troisième Conférence d'examen, de nombreuses déclarations ont eu trait à l'objectif fondamental n° 3, à savoir l'assistance et la protection contre les armes chimiques au titre de l'Article X, qui vise avant tout la fourniture d'une assistance et la nécessité pour les États parties de pouvoir recevoir une telle assistance et de voir leurs capacités renforcées à cet égard. La troisième Conférence d'examen a encouragé le Secrétariat à coopérer de façon plus active avec les organisations régionales et sous-régionales dans ce domaine. Elle a aussi encouragé le Secrétariat à consigner dans son rapport annuel sur l'Article X une évaluation des programmes menés en matière d'assistance et de protection.

- 3.5 Le développement économique et technologique grâce à la coopération internationale, qui est l'objectif fondamental n° 4 de l'Organisation, a fait l'objet d'une très large attention pendant la troisième Conférence d'examen, qui s'est félicitée de la décision relative à l'application de l'Article XI (C-16/DEC.10). La troisième Conférence d'examen a recommandé, entre autres, que tous les programmes de l'OIAC liés à l'Article XI soient améliorés en évaluant leur efficacité, afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des États parties bénéficiaires.
- 3.6 S'agissant de l'objectif fondamental n° 5, assurer l'universalité de la Convention, la troisième Conférence d'examen a réitéré que l'universalité de la Convention est essentielle, si l'on veut réaliser son objet et son but. Elle a demandé au Secrétariat de se prévaloir pleinement de toutes les occasions et ressources disponibles, y compris des nouveaux mécanismes, comme le recours à des envoyés, pour poursuivre cet objectif.
- 3.7 L'objectif fondamental n° 6 de l'Organisation, à savoir la mise en œuvre par les États parties des dispositions de l'Article VII de la Convention relatives aux mesures d'application nationales, figurait en bonne place dans nombre de déclarations prononcées lors de la troisième Conférence d'examen. Dans son rapport final, la troisième Conférence d'examen a reconnu que des progrès avaient été réalisés en matière d'application de l'Article VII et a instamment invité tous les États parties à adopter les mesures nécessaires pour s'acquitter intégralement des obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Convention. Entre autres mesures, la troisième Conférence d'examen a également encouragé le Secrétariat à développer l'utilisation des avancées technologiques actuelles pour faciliter et promouvoir le renforcement des capacités liées à l'Article VII, et les États parties qui sont en mesure de le faire à renforcer le soutien pratique qu'ils apportent aux États parties qui en ont fait la demande, en vue de l'application de la Convention sur le plan national.
- 3.8 Les discussions et recommandations de la troisième Conférence d'examen relatives au septième et dernier objectif fondamental de l'Organisation, à savoir l'application intégrale, efficace et non discriminatoire, par l'OIAC, de toutes les dispositions de la Convention, ont porté sur plusieurs questions intersectorielles, qu'il s'agisse de prendre note des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme ou de se féliciter des améliorations apportées aux processus budgétaires de l'OIAC ces dernières années. La troisième Conférence d'examen a en outre invité les États parties et le Secrétariat à promouvoir les normes éthiques de la Convention, a souligné que l'OIAC devrait rester la dépositaire mondiale des connaissances et savoirs liés à la mise en œuvre de la Convention (notamment pour ce qui est du désarmement chimique), a encouragé l'Organisation à améliorer, dans le cadre d'une approche plus ouverte, l'interaction avec l'industrie chimique, la communauté scientifique, les milieux universitaires et les organisations de la société civile s'occupant de questions liées à la Convention.
- 3.9 Les éléments d'action précisés dans le document final de la troisième Conférence d'examen ont par la suite été traduits en actions concrètes, devant être prises par les États parties, les organes directeurs de l'OIAC ou le Secrétariat, afin de parvenir à l'application intégrale et efficace de la Convention.

Dix-huitième session de la Conférence

- 3.10 Parmi les décisions³¹ adoptées par la Conférence à sa dix-huitième session (tenue du 2 au 5 décembre 2013), on peut citer :
- a) une demande présentée par l'Iraq en vue d'utiliser une installation de fabrication d'armes chimiques (site d'Al-Rashad) à des fins non interdites par la Convention (C-18/DEC.4 du 4 décembre 2013);
 - b) les amendements au Règlement de la Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité ("la Commission de la confidentialité") (C-18/DEC.5 du 4 décembre 2013);
 - c) le budget-programme de l'OIAC pour 2014 (C-18/DEC.6 du 4 décembre 2013);
 - d) le barème des quotes-parts pour 2014 (C-18/DEC.7 du 4 décembre 2013);
 - e) la passation par profits et pertes de comptes débiteurs non recouvrables et d'articles perdus (C-18/DEC.8 du 4 décembre 2013);
 - f) le renouvellement du mandat du Directeur général (C-18/DEC.9 du 4 décembre 2013).
- 3.11 La Conférence a pris note des décisions adoptées par le Conseil, en application du paragraphe 8 de l'Article IV et du paragraphe 10 de l'Article V de la Convention, relatives à l'ordre de destruction et aux procédures de vérification rigoureuse de la destruction des armes chimiques syriennes (EC-M-33/DEC.1, EC-M-34/DEC.1 et EC-M-35/DEC.2 du 29 novembre 2013) et a reconnu que ces décisions ont été adoptées en raison du caractère exceptionnel de la situation créée par les armes chimiques syriennes et qu'elles ne créaient aucun précédent pour l'avenir.
- 3.12 La Conférence a également pris note des rapports du Directeur général sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien (EC-M-34/DG.1 du 25 octobre 2013 et EC-M-35/DG.1 du 25 novembre 2013), dans lesquels il indiquait que les autorités syriennes avaient apporté la coopération nécessaire à l'équipe de l'OIAC dans la conduite de ses activités.

Activités du Conseil exécutif

- 3.13 En 2013, le Conseil a examiné plusieurs rapports du Secrétariat sur l'état de l'application de la Convention, notamment sur les activités de vérification et sur l'application des Articles VII, X et XI.
- 3.14 Le Président du Conseil, le Directeur général et d'autres représentants du Conseil se sont rendus aux États-Unis d'Amérique, du 18 au 24 mai 2013, et ont visité l'usine pilote de destruction d'agent chimique de Pueblo (État du Colorado) et l'usine pilote de destruction d'agents chimiques de Blue Grass (État du Kentucky) (EC-73/2 du 8 juillet 2013). Ils ont aussi visité le site d'armes chimiques abandonnées

³¹

D'autres décisions (non classifiées) se trouvent sur le site Web public de l'OIAC.

de Haerbaling (province de Jilin) (Chine) du 9 au 13 septembre 2013 (EC-74/2 du 3 octobre 2013 et Corr.1 du 9 octobre 2013).

3.15 Le Conseil a également :

- a) examiné les progrès accomplis dans la destruction des armes chimiques et dans la destruction ou la conversion des installations de fabrication d'armes chimiques;
- b) adopté des décisions relatives à la destruction des armes chimiques syriennes lors de ses trente-troisième, trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième réunions (EC-M-33/DEC.1, EC-M-34/DEC.1, EC-M-35/DEC.2, EC-M-36/DEC.1 du 17 décembre 2013 et EC-M-36/DEC.2 du 17 décembre 2013);
- c) approuvé des modifications ou des amendements à des accords d'installation conclus entre l'OIAC et des États parties;
- d) adopté plusieurs autres décisions relatives à des questions administratives et financières.

Activités des organes subsidiaires

3.16 La Commission de la confidentialité a tenu sa quinzième réunion du 23 au 25 mai 2013.

3.17 L'Organe consultatif sur les questions administratives et financières a tenu sa trente-quatrième session en mai 2013 et sa trente-cinquième session en septembre 2013.

3.18 Le Conseil scientifique consultatif de l'OIAC ("le Conseil scientifique") a tenu sa vingtième session du 10 au 14 juin 2013.

3.19 À sa dix-huitième session, la Conférence a examiné et a noté les rapports d'activité du Comité des relations avec le pays hôte ("le Comité du pays hôte") (EC-71/HCC/1 C-18/HCC/1 du 13 février 2013 et EC-74/HCC/1 C-18/HCC/2 du 30 septembre 2013).

Activités menées par le Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen

3.20 Le Groupe de travail à composition non limitée ("le Groupe de travail") chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen, présidé par Mme Nassima Baghli, Ambassadrice de l'Algérie, a continué de se réunir et d'avoir des discussions officieuses sur tous les aspects du fonctionnement de la Convention depuis la deuxième Conférence d'examen, tenue en 2008. La Présidente a rendu compte verbalement des progrès des travaux du Groupe de travail à la soixante et onzième session du Conseil.

4. RELATIONS EXTÉRIEURES

- 4.1 Le Comité Nobel norvégien a décerné le prix Nobel de la paix 2013 à l'OIAC en évoquant les efforts intenses que déploie l'Organisation pour éliminer les armes chimiques. Le Directeur général a accepté ce prix au nom de l'ensemble de l'Organisation à Oslo le 10 décembre 2013. Dans le discours qu'il a prononcé lors de la cérémonie de remise du prix, il a souligné tout ce que l'OIAC et les États parties ont accompli au cours des 16 dernières années en matière de désarmement, dans un contexte grevé par l'héritage des armes chimiques et de leur emploi, et a souligné tous les efforts qui continuent d'être déployés pour relever les défis qui se présentent.
- 4.2 Le Directeur général a également annoncé que, pour commémorer cet événement historique, le montant de la récompense décernée par le Comité Nobel serait employé pour créer un fonds pour des prix annuels de l'OIAC. Ces prix viendront récompenser les contributions exceptionnelles à l'appui de la réalisation des objectifs de la Convention.

Universalité

- 4.3 En 2013, le nombre d'États parties à la Convention est passé de 188 à 190. La Convention est entrée en vigueur à l'égard de la Somalie le 28 juin 2013 et à l'égard de la République arabe syrienne le 14 octobre 2013. Fin 2013, il y avait six États non parties : quatre États non signataires – l'Angola, l'Égypte, la République populaire démocratique de Corée et le Soudan du Sud – et deux États signataires – Israël et le Myanmar. La Convention continue d'enregistrer l'un des taux les plus rapides d'adhésion à un instrument international de désarmement et de non-prolifération.
- 4.4 Le Secrétariat a continué d'appliquer, à titre prioritaire, le plan d'action pour l'universalité. Tout au long de l'année, des réunions ont eu lieu avec plusieurs représentants d'États non parties afin de discuter de leur adhésion à la Convention et de leur participation à des manifestations organisées par l'OIAC. Une série de consultations bilatérales se sont tenues avec des hauts fonctionnaires de plusieurs États non parties – en particulier de l'Angola, du Myanmar et du Soudan du Sud – pour encourager ces pays à adhérer à la Convention sans réserve et sans tarder.
- 4.5 Comme cela a été signalé, le Myanmar a accueilli une mission d'assistance technique du Secrétariat, du 4 au 6 février 2013. Cette mission prévoyait la tenue d'un atelier de sensibilisation au plan national, sur trois jours, qui s'inscrivait dans le contexte de la poursuite du dialogue de l'OIAC avec le Myanmar, et qui visait à familiariser les parties prenantes et dirigeants nationaux clés avec les droits et obligations des États parties au titre de la Convention. Le Secrétariat a fait des exposés sur divers sujets, notamment la création et le fonctionnement d'une autorité nationale, la rédaction de la législation nationale requise, et les conditions auxquelles sont assujetties les déclarations et la vérification. Les participants ont conclu l'atelier en adoptant une feuille de route pour la poursuite du dialogue.
- 4.6 Comme les années précédentes, le Secrétariat a invité des représentants d'États non parties à participer à des événements organisés par l'OIAC. Des représentants de l'Angola, d'Israël et du Myanmar ont participé en qualité d'observateurs à la troisième Conférence d'examen et à la dix-huitième session de la Conférence.

Le Secrétariat a assuré le parrainage de 10 représentants du Myanmar et de 4 représentants de l'Angola, pour qu'ils assistent à des manifestations de l'OIAC au cours de l'année.

- 4.7 Des représentants de l'Angola et du Soudan du Sud ont également pris part à des réunions organisées au siège de l'OIAC à La Haye. On peut notamment citer le cours de base pour le personnel des autorités nationales, l'atelier d'initiation à l'intention du personnel diplomatique concerné par les activités de l'OIAC, ainsi qu'un cours de formation pour les pays lusophones sur les questions liées à la coopération internationale et à l'assistance.
- 4.8 Le Secrétariat a également organisé un atelier d'initiation de deux jours, les 12 et 13 septembre 2013, spécialement adapté aux besoins d'une délégation de la Somalie, en vue d'aider ce pays à mettre en œuvre la Convention.

Activités de sensibilisation

Visites effectuées par le Directeur général

- 4.9 En 2013, le Directeur général et la Directrice générale adjointe se sont rendus dans plusieurs États parties et ont assisté à des réunions et conférences en lien avec la mise en œuvre de la Convention.
- 4.10 Au cours de l'année, le Directeur général a effectué des visites bilatérales en Arabie saoudite, en Autriche, en Azerbaïdjan, en Finlande, en Italie, en Norvège, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au Saint-Siège et en Suède. Il s'est également joint à une visite du Conseil qui a eu lieu en Chine en septembre. Lors de ces déplacements, le Directeur général s'est entretenu avec des dignitaires et des responsables gouvernementaux de haut niveau pour leur rendre compte de la mise en œuvre de la Convention. En décembre 2013, le Directeur général s'est rendu en Norvège et en Suède pour recevoir le prix Nobel de la paix 2013 au nom de l'Organisation. Il a rencontré les Premiers Ministres norvégien et suédois à Oslo et à Stockholm respectivement, ainsi que d'autres hauts responsables gouvernementaux.
- 4.11 En 2013, le Directeur général a maintenu des contacts actifs avec l'ONU et des organisations internationales spécialisées afin de faire progresser les discussions sur le désarmement et la non-prolifération. Il a rencontré à deux reprises le Secrétaire général de l'ONU pour traiter de questions liées aux armes chimiques syriennes. À Vienne, le Directeur général a rencontré le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Directeur général est également resté en contact avec M. Jaakko Laajava, le facilitateur de la "Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive".
- 4.12 Le Directeur général a également pris la parole à divers forums universitaires, conférences et autres événements, dont le Colloque Nunn-Lugar sur la réduction concertée des menaces, tenu à la National Defense University, à Washington (États-Unis d'Amérique); le Forum académique de l'OTICE; la 16^e Conférence

internationale sur le désarmement chimique (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord); le 40^e anniversaire de projet de recherche de la Finlande sur la vérification du désarmement chimique, à l'Institut VERIFIN (Finlande); et le 11^e Colloque international sur la protection contre les agents de guerre chimique et biologique, à Stockholm (Suède).

Visites effectuées par la Directrice générale adjointe

- 4.13 La Directrice générale adjointe s'est rendue à Chypre, en Croatie et en Équateur pour s'entretenir avec de nombreux représentants gouvernementaux. En décembre 2013, elle a représenté l'OIAC à une cérémonie officielle marquant l'inauguration d'une installation de destruction d'armes chimiques nouvellement construite à Kizner (Fédération de Russie).
- 4.14 La Directrice générale adjointe a aussi pris la parole devant plusieurs instances internationales, notamment le Forum TNO-EY-G4S sur la sécurité et la gestion des crises; la Conférence sur la paix et la sécurité organisée par l'Institut JASON; la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-huitième session; le Colloque sur la sécurité à Amman; et la 60^e Conférence Pugwash sur la science et les problèmes internationaux : "Dialogue, désarmement et sécurité régionale et mondiale".
- 4.15 Au cours de sa visite à New York où elle a pris la parole lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Directrice générale adjointe a rencontré M. Maung Wai, représentant permanent de la République de l'Union du Myanmar auprès de l'Office des Nations Unies et des représentants d'autres organisations internationales à Genève pour discuter de questions liées à l'universalité.
- 4.16 Le Directeur général a accueilli à l'OIAC plusieurs personnalités de marque en 2013, au nombre desquels le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon; le Président de la Croatie, M. Ivo Josipović; le Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, M. Guido Westerwelle; le Ministre des relations extérieures du Brésil, M. Antonio de Aguiar Patriota; le Ministre des affaires étrangères et des affaires européennes de la Slovaquie, M. Miroslav Lajčák; et la Ministre italienne des affaires étrangères, Mme Emma Bonino.
- 4.17 Des délégations ministérielles de haut niveau de l'Arabie Saoudite, de l'Argentine, de la Bulgarie, de la Finlande, du Japon, de la Roumanie et de la Slovénie se sont également rendues à l'OIAC en 2013. L'Organisation a également accueilli des délégations parlementaires du Canada, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse.

Autres engagements de haut niveau

- 4.18 Le Directeur général a accueilli plusieurs cérémonies commémoratives, notamment pour les victimes des attaques chimiques perpétrées à Halabja et à Sardasht, ainsi que la Journée annuelle du souvenir de toutes les victimes d'armes chimiques. L'OIAC était représentée à la commémoration annuelle de la Première Guerre mondiale, à Ypres (Belgique). Le Secrétariat a également accueilli des activités culturelles, conjointement avec les ambassades chinoise et roumaine. En décembre 2013,

le Directeur général a organisé une réception à l'intention des représentants permanents de l'OIAC et des fonctionnaires du Secrétariat afin de célébrer l'attribution du prix Nobel de la paix 2013. Au total, il y a eu 35 cérémonies de présentation de lettres de créance, accréditant des représentants permanents auprès de l'OIAC en 2013.

Treizième atelier d'initiation à l'intention du personnel diplomatique

- 4.19 Le 25 septembre 2013, le Secrétariat a tenu le treizième atelier consécutif d'initiation à l'intention du nouveau personnel diplomatique, au siège de l'OIAC à La Haye. Plus de 73 participants de 44 pays ont pris part à cet atelier d'une journée, au cours duquel ils ont eu un aperçu des aspects fondamentaux de la Convention et ont entendu des présentations sur les principaux domaines d'activités de l'OIAC.

Activités dans le domaine du protocole et des visas

Appui aux missions et voyages de l'OIAC

- 4.20 Tout au long de l'année 2013, la Division des relations extérieures a fourni un appui aux missions d'inspection de l'OIAC, notamment à la Mission conjointe et aux activités de coopération internationale et d'assistance, et a pris des dispositions en matière de voyages pour les fonctionnaires de l'OIAC et les délégations. L'an dernier, le nombre de visas accordés a grimpé de 8 %, passant à 930 dossiers traités. L'appui fourni pour obtenir des laissez-passer des Nations Unies a augmenté de 12 %, pour atteindre 140 demandes individuelles.

Appui aux conférences

- 4.21 La Division des relations extérieures a accordé un appui important à l'organisation de la troisième Conférence d'examen et de la dix-huitième session de la Conférence, en veillant à ce que les inscriptions, les accréditations et les entrées se déroulent bien, et en encadrant les personnalités importantes. Le Secrétariat a organisé deux ateliers régionaux et a assuré un appui à l'octroi de visas à des participants de 122 États parties lors de la troisième Conférence d'examen et de 130 États parties lors de la dix-huitième session de la Conférence. Des participants d'ONG et d'États non parties ont également bénéficié de ce soutien.
- 4.22 Tant lors de la troisième Conférence d'examen que lors de la dix-huitième session de la Conférence, la Commission de vérification des pouvoirs a bénéficié d'un appui substantiel.

Relations avec le pays hôte

- 4.23 En 2013, le Comité du pays hôte s'est réuni en janvier et en septembre pour débattre des questions relatives à l'application de l'Accord de siège, ainsi que des privilèges et immunités accordés aux représentations permanentes auprès de l'OIAC et aux fonctionnaires de l'OIAC. Le Comité du pays hôte a fait rapport sur l'avancement de ses travaux à la dix-huitième session de la Conférence (EC-71/HCC/1 C-18/HCC/1 et EC-74/HCC/1 C-18/HCC/2). La Conférence a décidé que le Comité du pays hôte devrait continuer à se réunir en vue de résoudre les problèmes qui pourraient se poser dans le cadre de l'Accord de siège de l'OIAC.

- 4.24 Dans le domaine des privilèges et des immunités, le Secrétariat a continué d'accorder régulièrement une assistance aux fonctionnaires, en dépit du taux élevé continu de renouvellement des effectifs en 2013 (y compris pour les membres de la famille et les employés de maison) et des modifications apportées au régime fiscal dans le pays hôte.

Activités dans le domaine des médias et des affaires publiques

- 4.25 Le lancement de la mission en République arabe syrienne et l'attribution du prix Nobel de la paix 2013 ont fortement polarisé l'attention des médias sur l'OIAC, ce qui a permis à l'Organisation de gagner en notoriété au plan international. En conséquence, le trafic, sur le site Web de l'OIAC et les comptes sur les médias sociaux, a augmenté de façon considérable. Le tableau ci-dessous reflète cette augmentation en comparant les données du dernier trimestre de 2012 avec celles de la même période en 2013.

TABLEAU 7 : COUVERTURE MÉDIATIQUE, AINSI QUE TRAFIC SUR LE SITE WEB ET LES MÉDIAS SOCIAUX

Valeur mesurée	4 ^e trimestre de 2012	4 ^e trimestre de 2013	Augmentation
Citations dans les médias, selon Meltwater, du terme "OIAC"	1 145	30 000	+ 2 600 %
Site Web			
Visites du site Web	125 000	360 500	+ 187 %
Visiteurs individuels	85 300	252 000	+ 195 %
Visualisations de pages du site Web	334 000	1 000 000	+ 217 %
Médias sociaux			
Facebook/"j'aime"	1 390	6 509	+ 468 %
Twitter/abonnés	1 009	7 000	+ 700 %
Visualisations de vidéos sur YouTube	9 300	29 276	+ 218 %

- 4.26 Sur le plan qualitatif, les seuls médias qui couvraient l'OIAC avec une certaine régularité, avant 2013, étaient des revues spécialisées, telles que *Arms Control Today*. Au cours du quatrième trimestre de 2013, l'OIAC a régulièrement été citée en première page de journaux et dans des magazines de renom du monde entier. Au cours de cette période, il a également été fait mention de l'OIAC presque chaque jour dans des dépêches d'agences de presse internationale.
- 4.27 Cette augmentation notoire de la couverture dans la presse écrite et dans les médias numériques s'est reflétée à la télévision et à la radio. Au cours du dernier trimestre de 2013, plusieurs personnalités de l'OIAC ont été interviewées ou ont participé à des programmes diffusés dans les journaux télévisés aux heures de grande écoute, ainsi que dans le cadre de programmes d'actualité. La couverture radio a été tout aussi notable, et la voix de fonctionnaires de l'OIAC s'est fréquemment fait entendre sur les ondes des radios nationales et internationales.

Événements particuliers

- 4.28 En termes de sensibilisation du public, c'est la cérémonie de remise du prix Nobel de la paix, à Oslo (Norvège), qui a été l'événement phare de l'année 2013. Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'une délégation de l'OIAC comprenant le Directeur général et 12 fonctionnaires du Secrétariat; les Présidents du Conseil et de la Conférence; 12 représentants permanents; l'ancien Directeur général de l'OIAC, M. Rogelio Pfirter, ainsi que d'autres personnalités, dont le Secrétaire adjoint à la défense des États-Unis; le maire de La Haye et un représentant de la société civile. Le Roi et la Reine de la Norvège ont assisté à la cérémonie, qui a été diffusée en direct dans le monde entier et sur le site Web de l'OIAC. En outre, CNN a diffusé en direct un programme spécial d'une heure au cours duquel le Directeur général et le chef d'une équipe d'inspection de la Division de l'inspectorat ont été reçus. Le Directeur général a également été longuement interviewé, au cours d'un volet spécial sur le prix Nobel du programme d'informations "Hard Talk" de la BBC World.
- 4.29 D'autres manifestations de sensibilisation se sont déroulées au cours de l'année : la quatrième édition du Programme d'été sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive³², organisée conjointement avec l'Institut TMC Asser; la production d'une pièce d'exposition marquant le 15^e anniversaire de l'OIAC, œuvre que le public a pu voir à la mairie de La Haye en avril; et l'accueil, à l'OIAC, de la visite d'une délégation conjointe de dignitaires des municipalités de La Haye, Genève et Vienne, accompagnés de représentants de leurs ministères des affaires étrangères respectifs responsables des organisations internationales, en vue de rechercher des moyens de renforcer la coopération entre ces trois villes.

Coopération avec la société civile

- 4.30 La coopération de l'OIAC avec la société civile a atteint de nouveaux sommets en 2013. En avril 2013, 74 ONG au total se sont fait enregistrer pour la troisième Conférence d'examen, un chiffre quasiment multiplié par 4 par rapport aux 21 ONG enregistrées pour la deuxième Conférence d'examen en avril 2008. Pour la première fois dans l'histoire de l'OIAC, des représentants d'ONG ont été autorisés à prendre la parole lors de la troisième Conférence d'examen, mais également en séance plénière lors de la session annuelle de la Conférence. Au cours de la troisième Conférence d'examen, les ONG ont aménagé un environnement riche en informations en organisant, au total, neuf manifestations parallèles sur des questions liées à l'OIAC.

³²

Sans objet en français.

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

Questions administratives et budgétaires

- 5.1 La Division de l'administration a accordé son soutien, sous diverses formes, à la mission de vérification diligentée par l'OIAC en République arabe syrienne. Cette gamme de services allait de la souscription d'une assurance supplémentaire "haut risque" et de l'appui aux voyages effectués par les fonctionnaires déployés au traitement rapide des multiples tâches liées aux achats nécessaires pour l'inspection initiale et les activités de vérification en République arabe syrienne, sans oublier la gestion d'un afflux de contributions volontaires destinées à couvrir les coûts de la destruction des armes chimiques syriennes. Un appel à propositions a été lancé le 20 décembre 2013; il concernait le transport, le traitement et l'élimination des produits chimiques organiques et inorganiques, dangereux et non dangereux, des effluents et des matériaux connexes.
- 5.2 Au sein du Service des ressources humaines, des améliorations continuent d'être apportées dans le domaine du recrutement, avec l'introduction de nouveaux processus visant une sélection en toute objectivité du personnel recruté pour occuper des postes au Secrétariat. Dans le domaine de la gestion des performances, un nouveau processus a été introduit pour gérer la période d'essai. Dans le domaine de la formation, les fonctionnaires se voient proposer des cours en interne sur la façon de gérer des équipes dans un environnement multiculturel et le Service des ressources humaines s'attache à former tous les directeurs et supérieurs hiérarchiques à la gestion du personnel au jour le jour.
- 5.3 Tous les fonctionnaires qui quittent le Secrétariat continuent de se voir proposer un programme en interne leur transmettant tous les outils et ressources dont ils ont besoin pour se préparer à la phase suivante de leur carrière. De nouveaux systèmes informatiques ont été introduits pour les Divisions de la vérification et de l'inspectorat, notamment le module Armes chimiques du Système d'information pour la vérification.
- 5.4 L'annexe 10 du présent rapport reproduit la situation financière et les résultats de l'Organisation au 31 décembre 2013. Le montant total des recettes reçues au titre du Fonds général s'élevait à 69,2 millions d'euros et les dépenses se sont établies à 66,6 millions d'euros, ce qui a donné un excédent de recettes de 2,6 millions d'euros pour la période. Le montant total de l'actif disponible, y compris la trésorerie et les dépôts à terme, ainsi que des quotes-parts à recevoir des États membres, se montait à 14,1 millions d'euros. Le Commissaire aux comptes de l'OIAC a formulé un avis sans réserve sur les états financiers et a indiqué qu'ils donnaient une image exacte et exhaustive de la situation financière de l'Organisation.
- 5.5 Le Secrétariat a engagé un prestataire chargé de remplacer le système audiovisuel de la salle Ypres par du matériel de pointe permettant d'économiser du papier.

Contrôle interne

- 5.6 En 2013, le Bureau du contrôle interne a effectué huit missions d'audit et d'évaluation. Les audits internes ont porté sur le rôle des agents certificateurs dans le traitement des frais de fonctionnement, les indemnités pour frais d'études et les voyages au titre des études et la fonction Voyages, y compris le paiement des indemnités journalières de subsistance.
- 5.7 Les audits de confidentialité ont porté sur la mise en œuvre des méthodes de sélection établies pour les inspections d'AIFPC, le logiciel EDNA et la gestion des projets informatiques au sein du Secrétariat.
- 5.8 Les évaluations ont porté sur l'assistance fournie aux États parties en vue de l'application de leur législation nationale et sur les pratiques de travail du Bureau des stratégies et des politiques.
- 5.9 Trente-huit recommandations ont été émises. Le taux d'application de l'ensemble des recommandations du Bureau du contrôle interne était de 87,5 %, comparé à 85 % à la fin de 2012.
- 5.10 En 2013, le Conseil néerlandais d'agrément (RvA) a confirmé l'efficacité du système de management de la qualité après en avoir effectué l'évaluation annuelle. Dans le cadre du programme d'audit du système de management de la qualité figuraient des audits de la BADONAC et des bases de données sur place, la préparation et les essais du matériel d'inspection CPG-SM (chromatographes en phase gazeuse-spectromètres de masse), les essais d'aptitude, les exigences en matière de gestion, les certifications de la BADONAC, des bases de données sur place, et du matériel d'inspection CPG-SM, ainsi que la gestion et le contrôle des documents du système de management de la qualité. En outre, un cours a été organisé pour former les auditeurs internes du système de management de la qualité.

Affaires juridiques

- 5.11 En 2013, le Bureau du Conseiller juridique a fourni des avis juridiques aux organes directeurs, aux États parties, au Directeur général et à diverses unités du Secrétariat.
- 5.12 Le Bureau du Conseiller juridique a préparé les réponses de l'Organisation aux requêtes portées par des membres du personnel devant la Commission de recours ou le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. En outre, le Bureau du Conseiller juridique a fourni des avis sur des dossiers commerciaux de l'Organisation, notamment pour ce qui est de l'achat de biens et de services.
- 5.13 Le Bureau du Conseiller juridique a fourni un appui sur des questions liées à l'application et à l'interprétation de la Convention et de son régime de vérification, notamment en ce qui concerne l'élimination du programme d'armes chimiques syrien, et a apporté son concours à la négociation d'accords d'installation avec les États parties et d'arrangements techniques avec des laboratoires désignés, en vue de l'analyse hors site d'échantillons. De plus, le Bureau du Conseiller juridique a prodigué des avis sur la coopération avec d'autres organisations internationales.

En particulier, le Bureau du Conseiller juridique a contribué à la conclusion d'un accord complémentaire³³ en vertu de l'Accord régissant les relations entre l'ONU et l'OIAC.

- 5.14 Le Bureau du Conseiller juridique a continué de négocier des accords relatifs aux privilèges et immunités avec des États parties, conformément au paragraphe 50 de l'Article VIII de la Convention. En 2013, le Conseil a conclu 2 accords de ce type, portant à 51 le nombre total des accords conclus. En outre, 3 autres accords de ce type sont entrés en vigueur, portant à 32 le nombre d'accords en vigueur.
- 5.15 En 2013, le Secrétariat a enregistré 66 accords internationaux ainsi que 3 amendements à des accords internationaux. L'annexe 11 en dresse la liste.

Stratégies et politiques

- 5.16 Les préparatifs d'un nouveau plan à moyen terme pour la période 2015-2019 ont été lancés sur la base d'une analyse approfondie de l'Organisation, et une feuille de route visant à intégrer la gestion axée sur les résultats dans ses pratiques de travail a été tracée. Le Secrétariat a également développé une stratégie d'éducation et de sensibilisation ainsi qu'une approche conceptuelle de toute une gamme de manifestations régionales à cet égard. Dans le cadre de l'application des recommandations de la troisième Conférence d'examen, le Secrétariat a présenté deux notes de synthèse visant à faciliter l'établissement d'une capacité de gestion des connaissances, au sein de l'Organisation. Cette initiative vise à garantir que l'OIAC reste la dépositaire mondiale des connaissances et des savoirs spécialisés sur le désarmement chimique, sur la vérification de la non-détention et de la non-utilisation d'armes chimiques, ainsi que sur leur destruction. Dans une perspective de planification à long terme, le Secrétariat a passé en revue divers volets du régime de vérification et a formulé des recommandations en vue d'une mise en œuvre intégrale et efficace de la Convention.
- 5.17 Dans le domaine de la contribution de l'OIAC à la lutte mondiale contre le terrorisme, le Bureau des stratégies et des politiques a continué de soutenir le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme. Ce groupe s'est réuni à deux reprises en 2013 et a recommencé à inviter des experts internationaux et nationaux afin qu'ils prennent la parole devant les délégations sur des sujets pertinents. Le Secrétariat a également continué de coopérer avec le Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et, en qualité de co-président du Groupe de travail sur la prévention des attentats au moyen d'armes de destruction massive et la réaction en cas d'attentat, de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, a continué d'apporter son soutien à la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU.

³³

"Accord complémentaire concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue de l'application de la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité de l'ONU relatives à l'élimination des armes chimiques syriennes" (conclu et entré en vigueur le 16 octobre 2013).

5.18 Dans le domaine de la sûreté et de la sécurité chimiques, le Secrétariat a publié une note sur la contribution de l'OIAC à la sûreté et à la sécurité chimiques (S/1129/2013, en anglais seulement, du 30 septembre 2013). Le Secrétariat a continué de participer, en tant qu'observateur, aux réunions du Sous-groupe sur la sécurité chimique du Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

Confidentialité et sûreté

5.19 En 2013, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a mis l'accent sur :

- a) la poursuite de l'incorporation de processus de sécurité basés sur les risques dans le régime de confidentialité rigoureux en place, notamment grâce à l'introduction de capacités de surveillance de la sécurité informatique accrues, tant sur le réseau sécurisé que sur le réseau non sécurisé;
- b) l'appui à l'OIAC en matière de formation et d'exercices pour appliquer les procédures relatives aux inspections par mise en demeure et aux enquêtes sur une allégation d'emploi. Par ailleurs, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a apporté un soutien aux missions de l'OIAC en réalisant des évaluations des risques en matière de sécurité et en coopérant avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU;
- c) la réorganisation potentielle du Bureau de la confidentialité et de la sûreté, résultant de la réduction prévue de 10 % des effectifs (chiffre atteint en février 2014). La fusion de deux sections (Section de la confidentialité et Section de la sécurité des informations) pour constituer la Section de la confidentialité et de la sécurité des informations a fait partie de cette réorganisation.
- d) l'achèvement du programme d'application de meilleures méthodes de travail au sein du Bureau de la confidentialité et de la sûreté, qui a vu l'introduction d'un environnement de travail sans support papier.

5.20 Le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a accueilli la quinzième réunion de la Commission de la confidentialité, qui s'est tenue en mai 2013, et lui a fourni un appui en termes de secrétariat.

Santé et sécurité

5.21 Aucun incident majeur lié à la santé et à la sécurité n'a été signalé au sein du Secrétariat en 2013. En ce qui concerne les missions, il n'y a eu aucun retard dans le maintien de la préparation des aspects santé et sécurité, ni de perte de temps significative due à des accidents ou incidents. Il a été fait état de deux incidents dus à une exposition à des agents chimiques.

5.22 L'inspection annuelle des lieux de travail en 2013 a démontré que le Secrétariat est un lieu de travail sûr. Les problèmes signalés dans le rapport de 2012 ont été traités et la mise en œuvre de mesures correctives continue de progresser.

- 5.23 Le Service de la santé et de la sécurité a devancé les problèmes en aidant les autres services à apporter une contribution plus substantielle aux missions d'urgence à hauts risques. En 2013, des spécialistes de la santé et de la sécurité du Service de la santé et de la sécurité ont pris part à des missions afin d'aider et de guider les équipes d'inspection et de contrôler la qualité de la protection offerte par les États parties en termes de santé et de sécurité. Aucun problème lié à la sécurité radiologique, à des niveaux sonores excessifs ou à une mauvaise qualité de l'air n'a été signalé ou recensé. Les fonctionnaires du Service de la santé et de la sécurité ont poursuivi leurs programmes de formation professionnelle en 2013.

6. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

- 6.1 La Convention est un traité de désarmement qui repose sur la science et la technologie. Une application effective de cette Convention exige donc de dialoguer activement avec les scientifiques et de comprendre les nouvelles avancées technologiques. En 2013, un accent tout particulier a été mis sur l'importance de la science et de la technologie. L'on peut notamment citer un exemple concret significatif : Les méthodes d'analyse qui ont été utilisées, sur les conseils éclairés du Conseil scientifique, pour analyser les échantillons dans le contexte de l'enquête sur une allégation d'emploi.
- 6.2 Des avis scientifiques à l'intention des États parties ont été formulés dans le "Rapport du Conseil scientifique consultatif sur les progrès scientifiques et technologiques, présenté à la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques" (RC-3/DG.1 du 29 octobre 2012)³⁴. Le Directeur général a fait plusieurs recommandations dans sa "Réponse [...] au rapport du Conseil scientifique consultatif sur les progrès scientifiques et technologiques, présenté à la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques" (RC-3/DG.2 du 31 janvier 2013)³⁵. Lors de la troisième Conférence d'examen, les États parties ont affirmé qu'ils étaient résolument déterminés à avoir effectivement recours à la science et à la technologie (voir par exemple l'alinéa e) du paragraphe 9.5 et le paragraphe 9.9 du document RC-3/3*)³⁶.
- 6.3 Pour la première fois, une réunion officielle sur la science et la technologie s'est déroulée dans le contexte d'une conférence d'examen.

Le Conseil scientifique consultatif et ses groupes de travail temporaires

- 6.4 Le Conseil scientifique a continué à jouer un rôle important en prodiguant des conseils d'experts indépendants au Directeur général et à son équipe³⁷. Le Conseil scientifique s'est réuni en juin 2013 pour sa vingtième session et a entretenu un dialogue avec les États parties tout au long de l'année. C'était la première fois que le Président du Conseil scientifique présentait les constatations et recommandations du Conseil scientifique (RC-3/DG.1) dans le cadre d'une conférence d'examen. Le Président a aussi présenté un aperçu général des activités menées par le Conseil scientifique aux États parties en juin 2013 ainsi qu'en marge de la soixante-quatorzième session du Conseil en octobre 2013, en compagnie du Vice-Président.

³⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.opcw.org/index.php?eID=dam_frontend_push&docID=15865.

³⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.opcw.org/index.php?eID=dam_frontend_push&docID=16090.

³⁶ Disponible à l'adresse suivante : www.opcw.org/index.php?eID=dam_frontend_push&docID=16406.

³⁷ Les documents du Conseil scientifique peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.opcw.org/about-opcw/subsidiary-bodies/scientific-advisory-board/.

- 6.5 Trois groupes de travail temporaires du Conseil scientifique ont tenu des délibérations et formulé des conseils circonstanciés sur la convergence de la chimie et de la biologie, sur l'éducation et la sensibilisation à la science et à la technologie et, pour la première fois en 2013, sur la vérification.
- 6.6 Le Groupe de travail temporaire sur la convergence de la chimie et de la biologie s'est réuni en avril et en novembre 2013³⁸, cette dernière réunion marquant la fin de ses travaux. Un rapport final sera publié en 2014. Le Groupe de travail temporaire a présenté ses activités et dialogué avec un large éventail d'entités intéressées, tant lors de la réunion d'experts (août 2013) qu'au cours de la réunion des États parties (décembre 2013) à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB); il a également organisé une manifestation parallèle à la réunion d'experts³⁹.
- 6.7 Le Groupe de travail temporaire sur l'éducation et la sensibilisation à la science et à la technologie a tenu sa troisième réunion en novembre 2013, parallèlement à la quinzième réunion annuelle des autorités nationales⁴⁰, et a activement contribué à deux sessions de cette réunion des autorités nationales (l'une sur l'éducation et la sensibilisation et l'autre sur la science et la technologie). Le travail de ce groupe de travail temporaire a été présenté en séance plénière de la réunion d'experts des États parties à la CIAB (août 2013)⁴¹, et lors d'événements parallèles, tant lors de la réunion d'experts que lors de la réunion des États parties (décembre 2013)⁴². Parmi les activités de sensibilisation notoires menées par les membres de ce groupe de travail temporaire, on peut citer un atelier organisé lors du 44^e Congrès de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA) à Istanbul (Turquie) en août 2013, animé par MM. Alastair Hay et Peter Mahaffy, qui a vu le lancement du site Web sur les utilisations multiples des produits chimiques⁴³, et un atelier sur "La chimie au service de la paix : Éthique et responsabilité professionnelle dans l'éducation", qui s'est tenu à Rosario (Argentine) en juin 2013.

³⁸ Les rapports de ce groupe de travail temporaire sont disponibles à l'adresse suivante :

www.opcw.org/about-opcw/subsidiary-bodies/scientific-advisory-board/documents/reports/

³⁹ Présentations disponibles à l'adresse suivante :

[www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/876D806C58B2F4F3C1257BDE00346A6B/\\$file/BWC_MX_2013-Presentation-130815-AM-OPCW-Convergence.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/876D806C58B2F4F3C1257BDE00346A6B/$file/BWC_MX_2013-Presentation-130815-AM-OPCW-Convergence.pdf);
[http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/F1E3C6301EB76635C1257C3D005FC261/\\$file/BWC_MSP_2013-Presentation-131210-OPCW_SAB_TWG_Convergence.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/F1E3C6301EB76635C1257C3D005FC261/$file/BWC_MSP_2013-Presentation-131210-OPCW_SAB_TWG_Convergence.pdf); et
[www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/30240E4D73412F3FC1257BC8004469BD/\\$file/20130814+Mogl+TWG+Convergence.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/30240E4D73412F3FC1257BC8004469BD/$file/20130814+Mogl+TWG+Convergence.pdf).

⁴⁰ Les rapports de ce groupe de travail temporaire sont disponibles à l'adresse suivante :
www.opcw.org/about-opcw/subsidiary-bodies/scientific-advisory-board/documents/reports/.

⁴¹ Présentation disponible à l'adresse suivante :

[www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/6B71C3936340B47EC1257BDE003474BD/\\$file/BWC_MX_2013-Presentation-130815-AM-OPCW-E&Oe.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/6B71C3936340B47EC1257BDE003474BD/$file/BWC_MX_2013-Presentation-130815-AM-OPCW-E&Oe.pdf).

⁴² La présentation d'août 2013 est disponible à l'adresse suivante :

[www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/9F8FF5FE39A03629C1257BC80044938F/\\$file/BWC+SUAREZ.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/9F8FF5FE39A03629C1257BC80044938F/$file/BWC+SUAREZ.pdf).

⁴³ <http://multiple.kevs.ca>.

- 6.8 Un nouveau groupe de travail temporaire a été créé en 2013 (avec un mandat de trois ans) pour se pencher sur les questions relatives à la vérification qui présentent des dimensions scientifiques et technologiques⁴⁴. Ce groupe de travail temporaire s'est réuni en mars et en septembre 2013.
- 6.9 Le Secrétariat a lancé les actions qui découlent des recommandations présentées par le Conseil scientifique et le Directeur général à la troisième Conférence d'examen.
- 6.10 En 2013, le Secrétariat a renforcé ses capacités et son potentiel de dialogue actif avec la communauté scientifique mondiale; le recrutement d'un conseiller en politique scientifique en a été une illustration. Le Secrétariat a assisté à plusieurs conférences, et des présentations ont été données et/ou des affiches distribuées lors du 44^e Congrès de l'UICPA (l'OIAC tenait également un stand d'information à l'exposition de ce Congrès), lors du 15^e Congrès asiatique sur la chimie (Singapour, août 2013) et à la Conférence Malte VI (novembre 2013).
- 6.11 Le Secrétariat a également participé à une série d'ateliers et de symposiums sur les questions liées aux risques que représentent les nouvelles avancées scientifiques et technologiques pour la sécurité. Les participants ont fait des présentations, présidé des sessions et pris la parole lors de débats aux rencontres suivantes : Wilton Park (septembre 2013); le symposium d'Exeter sur les problèmes de sécurité en science et en médecine (Exeter, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, septembre 2013); le symposium de l'Université de Bradford sur la convergence et l'éducation (Bradford, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, octobre 2013); la collaboration de la science et de la technologie à l'appui de la sécurité CBRN (réunion organisée par l'Administration nationale sur la sécurité nucléaire et le Groupe de travail international, réseau Landau-Centro Volta, Rome, novembre 2013); et la conférence d'appui à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les pratiques effectives de l'industrie face aux risques pour la biosécurité (Wiesbaden, Allemagne, décembre 2013).
- 6.12 Les questions que suscite la convergence de la chimie et de la biologie ont donné au Secrétariat l'occasion de discuter, avec le Groupe d'appui à la mise en œuvre de la CIAB, de sujets qui ont trait à l'application de la Convention et de la CIAB. Des contributions ont également été faites en marge de la Conférence sur la biologie de synthèse SB6.0 (Londres, juillet 2013)⁴⁵, également avec la participation de l'OMS, et lors de manifestations parallèles à la réunion d'experts de la CIAB (août 2013) et de la réunion des États parties (décembre 2013)⁴⁶.

⁴⁴ Les rapports de ce groupe de travail temporaire sont disponibles à l'adresse suivante : www.opcw.org/about-opcw/subsidiary-bodies/scientific-advisory-board/documents/reports/.

⁴⁵ L'on trouvera une description de cet événement à l'adresse suivante : [www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/32CE4DB2292483EBC1257B9500244D83/\\$file/SB6.0+outreach+event+flyer+PDM+130624.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/32CE4DB2292483EBC1257B9500244D83/$file/SB6.0+outreach+event+flyer+PDM+130624.pdf).

⁴⁶ Présentation disponible à l'adresse suivante : [www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/228F768CF5906302C1257C4A004DDF94/\\$file/BWC+MSP+2013+-+Side+Event+-+Bath+-+Jonathan+Forman.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/%28httpAssets%29/228F768CF5906302C1257C4A004DDF94/$file/BWC+MSP+2013+-+Side+Event+-+Bath+-+Jonathan+Forman.pdf).

- 6.13 À l'avenir, l'OIAC développera encore son interaction avec des experts scientifiques et utilisera ces réseaux pour renforcer sa capacité à surveiller les évolutions scientifiques et technologiques. L'objectif est d'identifier, avec plus de clarté et d'anticipation, les avancées scientifiques qui sont les plus pertinentes pour une application intégrale et effective de la Convention, la forme sous laquelle ces développements pourraient se manifester, et ce que les États parties, le Secrétariat et d'autres entités concernées devraient entreprendre pour les devancer et y répondre. Avec le concours du Conseil scientifique, le Secrétariat continuera de s'efforcer à créer des liens avec les parties prenantes des États membres, au sujet des questions scientifiques et technologiques. Le Secrétariat se propose d'organiser des ateliers et de faire des exposés destinés à un public non initié afin qu'il comprenne les questions scientifiques et technologiques qui présentent un intérêt pour la mise en œuvre efficace de la Convention.

Annexe 1

**PARTICIPATION À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2013**

**TABLEAU 1 : ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2013⁴⁷**

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
1.	Afghanistan	14-01-93	24-09-03	24-10-03
2.	Afrique du Sud	14-01-93	13-09-95	29-04-97
3.	Albanie	14-01-93	11-05-94	29-04-97
4.	Algérie	13-01-93	14-08-95	29-04-97
5.	Allemagne	13-01-93	12-08-94	29-04-97
6.	Andorre		27-02-03[a]	29-03-03
7.	Antigua-et-Barbuda		29-08-05[a]	28-09-05
8.	Arabie saoudite	20-01-93	09-08-96	29-04-97
9.	Argentine	13-01-93	02-10-95	29-04-97
10.	Arménie	19-03-93	27-01-95	29-04-97
11.	Australie	13-01-93	06-05-94	29-04-97
12.	Autriche	13-01-93	17-08-95	29-04-97
13.	Azerbaïdjan	13-01-93	29-02-00	30-03-00
14.	Bahamas	02-03-94	21-04-09	21-05-09
15.	Bahreïn	24-02-93	28-04-97	29-04-97
16.	Bangladesh	14-01-93	25-04-97	29-04-97
17.	Barbade		07-03-07[a]	06-04-07
18.	Bélarus	14-01-93	11-07-96	29-04-97
19.	Belgique	13-01-93	27-01-97	29-04-97
20.	Belize		01-12-03[a]	31-12-03
21.	Bénin	14-01-93	14-05-98	13-06-98
22.	Bhoutan	24-04-97	18-08-05	17-09-05
23.	Bolivie (État plurinational de)	14-01-93	14-08-98	13-09-98
24.	Bosnie-Herzégovine	16-01-97	25-02-97	29-04-97
25.	Botswana		31-08-98[a]	30-09-98
26.	Brésil	13-01-93	13-03-96	29-04-97
27.	Brunéi Darussalam	13-01-93	28-07-97	27-08-97
28.	Bulgarie	13-01-93	10-08-94	29-04-97
29.	Burkina Faso	14-01-93	08-07-97	07-08-97

⁴⁷

Pour chaque État partie figurant dans le tableau, la date dans la colonne "Signature" est celle à laquelle l'État partie a signé le texte original de la Convention, que le Secrétaire général de l'ONU a reçu en sa qualité de dépositaire, tandis que la date dans la colonne "Dépôt" est celle à laquelle le Secrétaire général a reçu un instrument d'adhésion ou de ratification par l'État partie. Dans ce tableau, "[a]" signifie "dépôt de l'instrument d'adhésion", "[A]" signifie "dépôt de l'instrument d'acceptation" et "[d]" signifie "dépôt de l'instrument de succession".

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
30.	Burundi	15-01-93	04-09-98	04-10-98
31.	Cabo Verde	15-01-93	10-10-03	09-11-03
32.	Cambodge	15-01-93	19-07-05	18-08-05
33.	Cameroun	14-01-93	16-09-96	29-04-97
34.	Canada	13-01-93	26-09-95	29-04-97
35.	Chili	14-01-93	12-07-96	29-04-97
36.	Chine	13-01-93	25-04-97	29-04-97
37.	Chypre	13-01-93	28-08-98	27-09-98
38.	Colombie	13-01-93	05-04-00	05-05-00
39.	Comores	13-01-93	18-08-06	17-09-06
40.	Congo	15-01-93	04-12-07	03-01-08
41.	Costa Rica	14-01-93	31-05-96	29-04-97
42.	Côte d'Ivoire	13-01-93	18-12-95	29-04-97
43.	Croatie	13-01-93	23-05-95	29-04-97
44.	Cuba	13-01-93	29-04-97	29-05-97
45.	Danemark	14-01-93	13-07-95	29-04-97
46.	Djibouti	28-09-93	25-01-06	24-02-06
47.	Dominique	02-08-93	12-02-01	14-03-01
48.	El Salvador	14-01-93	30-10-95	29-04-97
49.	Émirats arabes unis	02-02-93	28-11-00	28-12-00
50.	Équateur	14-01-93	06-09-95	29-04-97
51.	Érythrée		14-02-00[a]	15-03-00
52.	Espagne	13-01-93	03-08-94	29-04-97
53.	Estonie	14-01-93	26-05-99	25-06-99
54.	États-Unis d'Amérique	13-01-93	25-04-97	29-04-97
55.	Éthiopie	14-01-93	13-05-96	29-04-97
56.	ex-République yougoslave de Macédoine		20-06-97[a]	20-07-97
57.	Fédération de Russie	13-01-93	05-11-97	05-12-97
58.	Fidji	14-01-93	20-01-93	29-04-97
59.	Finlande	14-01-93	07-02-95	29-04-97
60.	France	13-01-93	02-03-95	29-04-97
61.	Gabon	13-01-93	08-09-00	08-10-00
62.	Gambie	13-01-93	19-05-98	18-06-98
63.	Géorgie	14-01-93	27-11-95	29-04-97
64.	Ghana	14-01-93	09-07-97	08-08-97
65.	Grèce	13-01-93	22-12-94	29-04-97
66.	Grenade	09-04-97	03-06-05	03-07-05
67.	Guatemala	14-01-93	12-02-03	14-03-03
68.	Guinée	14-01-93	09-06-97	09-07-97
69.	Guinée-Bissau	14-01-93	20-05-08	19-06-08
70.	Guinée équatoriale	14-01-93	25-04-97	29-04-97
71.	Guyana	06-10-93	12-09-97	12-10-97

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
72.	Haïti	14-01-93	22-02-06	24-03-06
73.	Honduras	13-01-93	29-08-05	28-09-05
74.	Hongrie	13-01-93	31-10-96	29-04-97
75.	Îles Cook	14-01-93	15-07-94	29-04-97
76.	Îles Marshall	13-01-93	19-05-04	18-06-04
77.	Îles Salomon		23-09-04[a]	23-10-04
78.	Inde	14-01-93	03-09-96	29-04-97
79.	Indonésie	13-01-93	12-11-98	12-12-98
80.	Iran (République islamique d')	13-01-93	03-11-97	03-12-97
81.	Iraq		13-01-09 [a]	12-02-09
82.	Irlande	14-01-93	24-06-96	29-04-97
83.	Islande	13-01-93	28-04-97	29-04-97
84.	Italie	13-01-93	08-12-95	29-04-97
85.	Jamaïque	18-04-97	08-09-00	08-10-00
86.	Japon	13-01-93	15-09-95	29-04-97
87.	Jordanie		29-10-97[a]	28-11-97
88.	Kazakhstan	14-01-93	23-03-00	22-04-00
89.	Kenya	15-01-93	25-04-97	29-04-97
90.	Kirghizistan	22-02-93	29-09-03	29-10-03
91.	Kiribati		07-09-00[a]	07-10-00
92.	Koweït	27-01-93	29-05-97	28-06-97
93.	Lesotho	07-12-94	07-12-94	29-04-97
94.	Lettonie	06-05-93	23-07-96	29-04-97
95.	Liban		20-11-08[a]	20-12-08
96.	Libéria	15-01-93	23-02-06	25-03-06
97.	Libye		06-01-04[a]	05-02-04
98.	Liechtenstein	21-07-93	24-11-99	24-12-99
99.	Lituanie	13-01-93	15-04-98	15-05-98
100.	Luxembourg	13-01-93	15-04-97	29-04-97
101.	Madagascar	15-01-93	20-10-04	19-11-04
102.	Malaisie	13-01-93	20-04-00	20-05-00
103.	Malawi	14-01-93	11-06-98	11-07-98
104.	Maldives	04-10-93	31-05-94	29-04-97
105.	Mali	13-01-93	28-04-97	29-04-97
106.	Malte	13-01-93	28-04-97	29-04-97
107.	Maroc	13-01-93	28-12-95	29-04-97
108.	Maurice	14-01-93	09-02-93	29-04-97
109.	Mauritanie	13-01-93	09-02-98	11-03-98
110.	Mexique	13-01-93	29-08-94	29-04-97
111.	Micronésie (États fédérés de)	13-01-93	21-06-99	21-07-99
112.	Monaco	13-01-93	01-06-95	29-04-97
113.	Mongolie	14-01-93	17-01-95	29-04-97
114.	Monténégro		23-10-06[d]	03-06-06

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
115.	Mozambique		15-08-00[a]	14-09-00
116.	Namibie	13-01-93	24-11-95	29-04-97
117.	Nauru	13-01-93	12-11-01	12-12-01
118.	Népal	19-01-93	18-11-97	18-12-97
119.	Nicaragua	09-03-93	05-11-99	05-12-99
120.	Niger	14-01-93	09-04-97	29-04-97
121.	Nigéria	13-01-93	20-05-99	19-06-99
122.	Nioué		21-04-05[a]	21-05-05
123.	Norvège	13-01-93	07-04-94	29-04-97
124.	Nouvelle-Zélande	14-01-93	15-07-96	29-04-97
125.	Oman	02-02-93	08-02-95	29-04-97
126.	Ouganda	14-01-93	30-11-01	30-12-01
127.	Ouzbékistan	24-11-95	23-07-96	29-04-97
128.	Pakistan	13-01-93	28-10-97	27-11-97
129.	Palaos		03-02-03[a]	05-03-03
130.	Panama	16-06-93	07-10-98	06-11-98
131.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	14-01-93	17-04-96	29-04-97
132.	Paraguay	14-01-93	01-12-94	29-04-97
133.	Pays-Bas	14-01-93	30-06-95	29-04-97
134.	Pérou	14-01-93	20-07-95	29-04-97
135.	Philippines	13-01-93	11-12-96	29-04-97
136.	Pologne	13-01-93	23-08-95	29-04-97
137.	Portugal	13-01-93	10-09-96	29-04-97
138.	Qatar	01-02-93	03-09-97	03-10-97
139.	République arabe syrienne		14-09-13[a]	14-10-13
140.	République centrafricaine	14-01-93	20-09-06	20-10-06
141.	République de Corée	14-01-93	28-04-97	29-04-97
142.	République démocratique du Congo	14-01-93	12-10-05	11-11-05
143.	République démocratique populaire lao	13-05-93	25-02-97	29-04-97
144.	République de Moldova	13-01-93	08-07-96	29-04-97
145.	République dominicaine	13-01-93	27-03-09	26-04-09
146.	République tchèque	14-01-93	06-03-96	29-04-97
147.	République-Unie de Tanzanie	25-02-94	25-06-98	25-07-98
148.	Roumanie	13-01-93	15-02-95	29-04-97
149.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13-01-93	13-05-96	29-04-97
150.	Rwanda	17-05-93	31-03-04	30-04-04
151.	Sainte-Lucie	29-03-93	09-04-97	29-04-97
152.	Saint-Kitts-et-Nevis	16-03-94	21-05-04	20-06-04
153.	Saint-Marin	13-01-93	10-12-99	09-01-00
154.	Saint-Siège	14-01-93	12-05-99	11-06-99

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
155.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	20-09-93	18-09-02	18-10-02
156.	Samoa	14-01-93	27-09-02	27-10-02
157.	Sao Tomé-et-Principe		09-09-03[A]	09-10-03
158.	Sénégal	13-01-93	20-07-98	19-08-98
159.	Serbie		20-04-00[a]	20-05-00
160.	Seychelles	15-01-93	07-04-93	29-04-97
161.	Sierra Leone	15-01-93	30-09-04	30-10-04
162.	Singapour	14-01-93	21-05-97	20-06-97
163.	Slovaquie	14-01-93	27-10-95	29-04-97
164.	Slovénie	14-01-93	11-06-97	11-07-97
165.	Somalie		29-05-13[a]	28-06-13
166.	Soudan		24-05-99[a]	23-06-99
167.	Sri Lanka	14-01-93	19-08-94	29-04-97
168.	Suède	13-01-93	17-06-93	29-04-97
169.	Suisse	14-01-93	10-03-95	29-04-97
170.	Suriname	28-04-97	28-04-97	29-04-97
171.	Swaziland	23-09-93	20-11-96	29-04-97
172.	Tadjikistan	14-01-93	11-01-95	29-04-97
173.	Tchad	11-10-94	13-02-04	14-03-04
174.	Thaïlande	14-01-93	10-12-02	09-01-03
175.	Timor-Leste		07-05-03[a]	06-06-03
176.	Togo	13-01-93	23-04-97	29-04-97
177.	Tonga		29-05-03[a]	28-06-03
178.	Trinité-et-Tobago		24-06-97[a]	24-07-97
179.	Tunisie	13-01-93	15-04-97	29-04-97
180.	Turkménistan	12-10-93	29-09-94	29-04-97
181.	Turquie	14-01-93	12-05-97	11-06-97
182.	Tuvalu		19-01-04[a]	18-02-04
183.	Ukraine	13-01-93	16-10-98	15-11-98
184.	Uruguay	15-01-93	06-10-94	29-04-97
185.	Vanuatu		16-09-05[a]	16-10-05
186.	Venezuela (République bolivarienne du)	14-01-93	03-12-97	02-01-98
187.	Viet Nam	13-01-93	30-09-98	30-10-98
188.	Yémen	08-02-93	02-10-00	01-11-00
189.	Zambie	13-01-93	09-02-01	11-03-01
190.	Zimbabwe	13-01-93	25-04-97	29-04-97

TABLEAU 2 : ÉTATS SIGNATAIRES QUI N'AVAIENT PAS RATIFIÉ LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2013

	État	Date de signature
1.	Israël	13-01-93
2.	Myanmar	14-01-93

TABLEAU 3 : ÉTATS QUI N'AVAIENT NI SIGNÉ LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES NI ADHÉRÉ À CELLE-CI AU 31 DÉCEMBRE 2013

1.	Angola
2.	Égypte
3.	République populaire démocratique de Corée
4.	Soudan du Sud

Annexe 2

**INSTALLATIONS DE DESTRUCTION D'ARMES CHIMIQUES
EN SERVICE OU EN CONSTRUCTION EN 2013**

Installations de destruction d'armes chimiques par État partie	
États-Unis d'Amérique	Usine pilote de destruction d'agents chimiques de Blue Grass** Usine pilote de destruction d'agent chimique de Pueblo** Installation de destruction d'armes chimiques récupérées
Fédération de Russie	Installation de destruction d'armes chimiques de Chtchoutchyé Installation de destruction d'armes chimiques de Kizner Installation de destruction d'armes chimiques de Léonidovka Installation de destruction d'armes chimiques de Maradykovski Installation de destruction d'armes chimiques de Potchep
Libye	Installation d'élimination de produits chimiques toxiques de Rabta*

* Le site d'hydrolyse et de neutralisation de Ruwagha et la chambre de dénotation statique de Ruwagha sont deux sites non contigus de l'installation d'élimination de produits chimiques toxiques de Rabta, qui étaient en service en 2013.

** Installation de destruction d'armes chimiques en construction.

Annexe 3

ARMES CHIMIQUES DÉCLARÉES ET DÉTRUITES⁴⁸
AU 31 DÉCEMBRE 2013

Dénomination commune du produit chimique	Quantité déclarée (tonnes)	Quantité détruite ⁴⁹ (tonnes)
Catégorie 1		
Sarin (GB)	15 047,039	10 862,345
Soman (GD) + soman visqueux	9 057,203	5 145,154
Tabun (GA) + GA avec UCON	2,283	2,244
VX/Vx	19 586,722	18 434,856
EA 1699	0,002	0,0
Moutarde au soufre (ypérite, H, HD, HT, ypérite contenue dans de l'huile)	17 440,254	14 962,655
Mélanges d'ypérite et de lewisite (y compris mélange de HD/L dans du dichloroéthane)	344,679	344,679
Lewisite	6 746,876	6 617,588
DF	983,965	443,637
QL	46,174	45,779
OPA	730,545	730,545
Inconnu	3,206	3,146
Déchets toxiques	1,705	1,705
Hexamine	78,231	0,0
IZO	121,860	0,0
Substance A	130,455	0,0
Substance B/BB	115,500	0,0
Sel de la substance B	38,831	0,0
Total Catégorie 1	70 475,530	57 594,333
Catégorie 2		
Adamsite	0,350	0,350
CN	0,989	0,989
CNS	0,010	0,010
Chloroéthanol	322,991	301,300
Thiodiglycol	50,960	50,960
Phosgène	10,616	10,616
Isopropanol	114,103	0,0
Trichlorure de phosphore	182,131	4,356
Alcool pinacolique	19,257	0,0

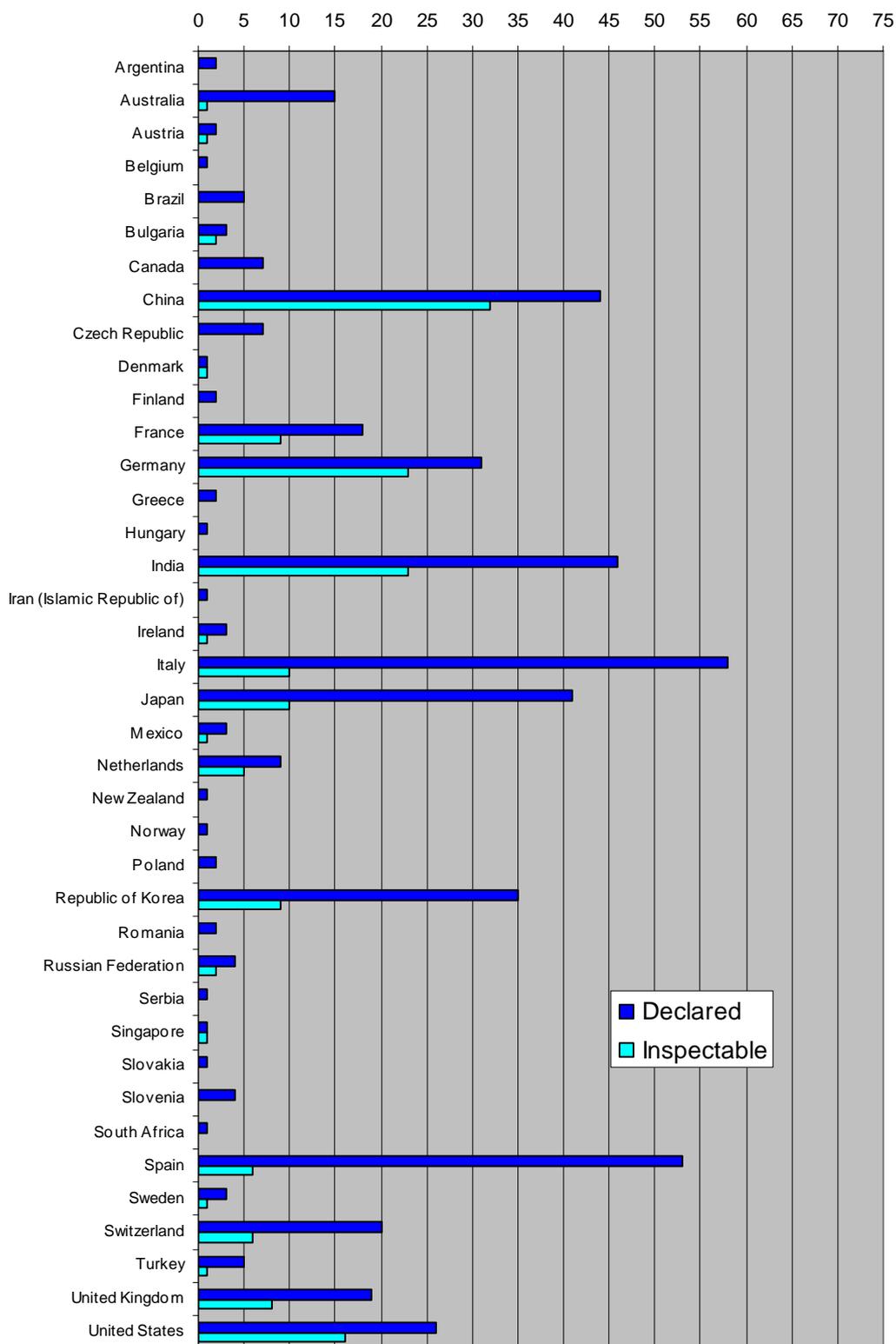
⁴⁸ Agents de guerre chimique et précurseurs déclarés en tant qu'armes chimiques de la catégorie 1 et de la catégorie 2.

⁴⁹ Abstraction faite des produits chimiques du tableau 1 retirés des stocks d'armes chimiques (2,913 tonnes).

Dénomination commune du produit chimique	Quantité déclarée (tonnes)	Quantité détruite⁴⁹ (tonnes)
Chlorure de thionyle	292,570	0,0
Sulfure de sodium	246,625	246,625
Fluorure de sodium	304,725	304,725
Tributylamine	240,012	0,0
Diisopropanolamine éthanol	7,520	0,0
Phosphite de diméthyle	5,400	0,0
Fluorure d'hydrogène	57,620	0,0
Chlorure d'hydrogène	44,450	0,0
Méthanol	2,760	0,0
Monoisopropylamine	36,120	0,0
Butanol	4,080	0,0
Pentasulfure de phosphore	11,250	0,0
Oxychlorure de phosphore	13,500	0,0
Triéthylamine	31,950	0,0
Phosphite de triméthyle	56,000	0,0
Total Catégorie 2	2 055,989	919,931
Total général	72 531,519	58 514,264

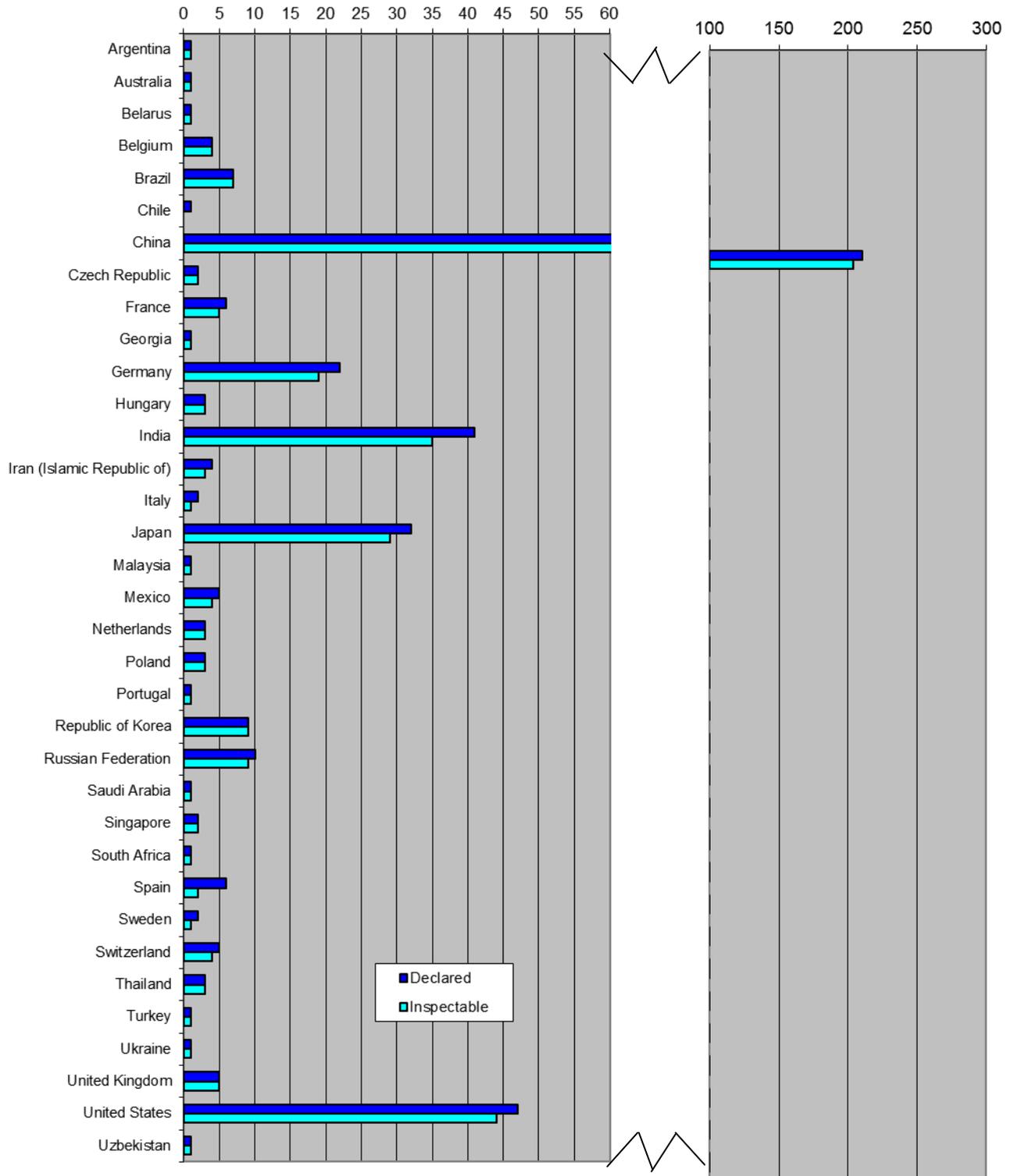
Annexe 4

**INSTALLATIONS DU TABLEAU 2 DÉCLARÉES ET SUJETTES
À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2013**



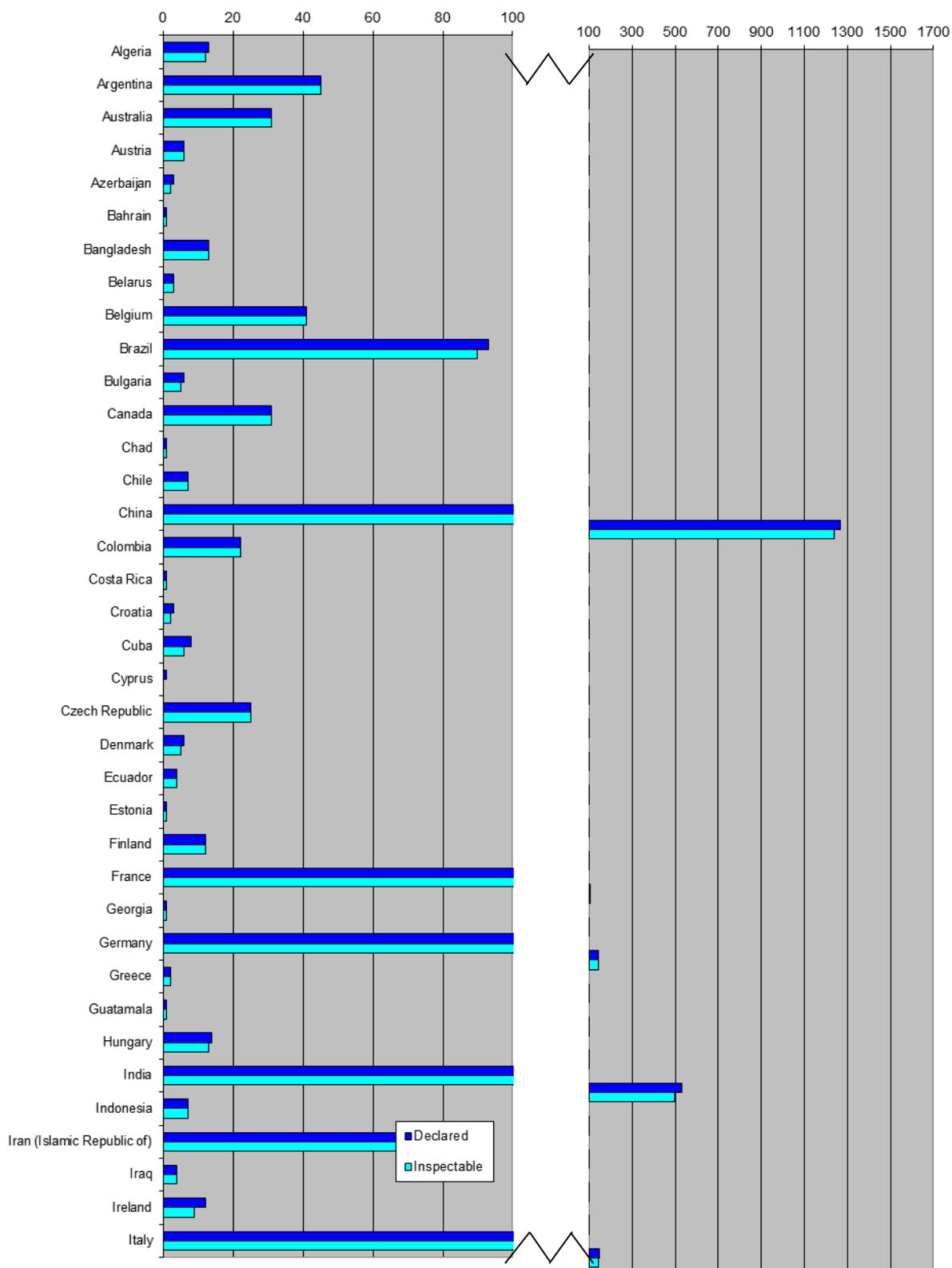
Annexe 5

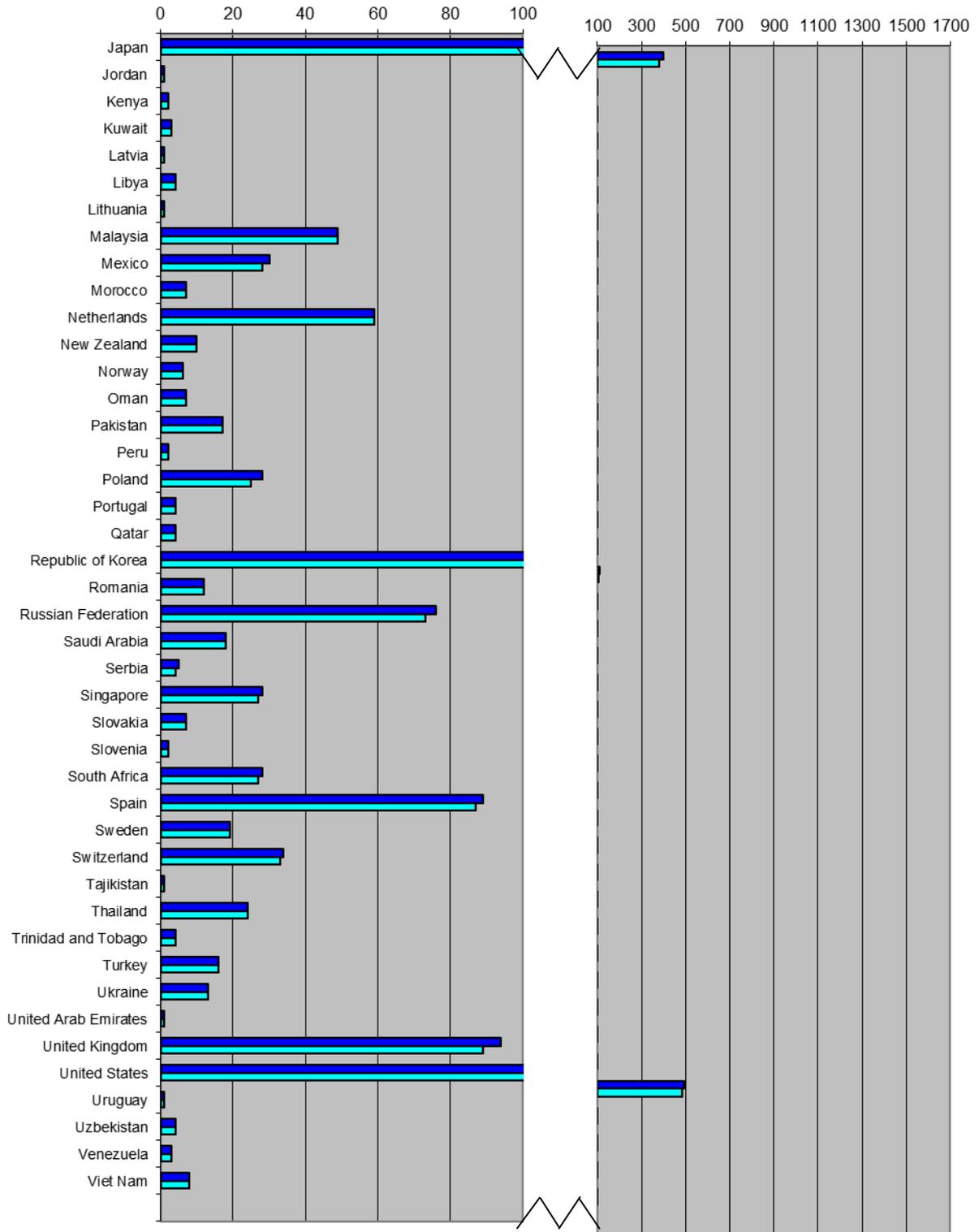
INSTALLATIONS DU TABLEAU 3 DÉCLARÉES ET SUJETTES
À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2013



Annexe 6

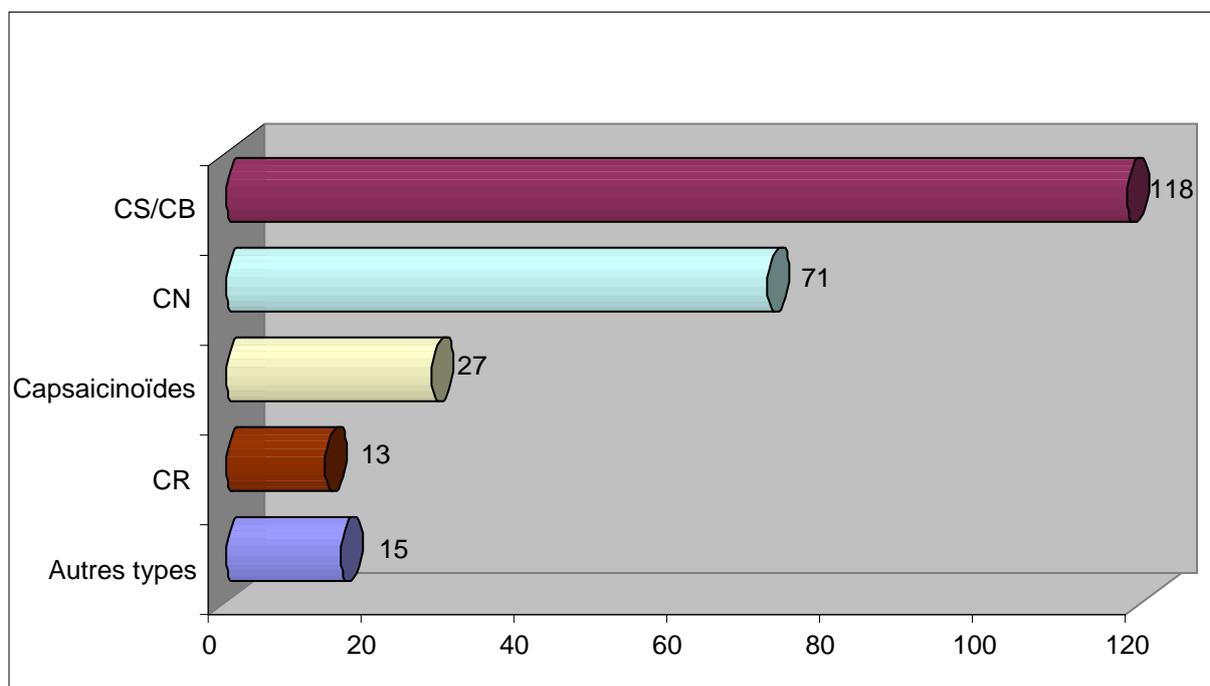
**AUTRES INSTALLATIONS DE FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES
DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2013**





Annexe 7

**NOMBRE D'ÉTATS PARTIES QUI AVAIENT DÉCLARÉ DES AGENTS
DE LUTTE ANTIÉMEUTE, PAR TYPE D'AGENT,
AU 31 DÉCEMBRE 2013⁵⁰**



⁵⁰

La nomenclature des agents de lutte antiémeute (numéros CAS) figurant dans ce graphique est la suivante :

CS/CB : numéro CAS 2698-41-1.

CN : numéro CAS 532-27-4.

CR : numéro CAS 257-07-8.

Annexe 8

Liste des laboratoires désignés au 31 décembre 2013⁵¹

	État partie	Nom du laboratoire	Date de désignation
1.	Allemagne	Institut de recherche des armées sur les techniques de protection et la protection contre les armes NBC	29 juin 1999
2.	Belgique	Département des laboratoires de défense*	12 mai 2004
3.	Chine	Laboratoire de chimie analytique Institut de recherche sur la défense chimique	17 nov. 1998
4.	Chine	Laboratoire d'analyse des substances toxiques Institut de pharmacologie et de toxicologie Académie scientifique de médecine militaire	14 sept. 2007
5.	Espagne	Laboratoire de vérification des armes chimiques (LAVEMA) Institut technologique "La Marañosa"	16 août 2004
6.	États-Unis d'Amérique	Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood	17 nov. 1998
7.	États-Unis d'Amérique	Laboratoire national Lawrence Livermore	14 avril 2003
8.	Fédération de Russie	Laboratoire de contrôle chimique et analytique Centre de recherche militaire	4 août 2000
9.	Finlande	VERIFIN, Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	17 nov. 1998
10.	France	DGA Maîtrise NRBC Département d'analyses chimiques	29 juin 1999
11.	Inde	Laboratoire Vertox Établissement de recherche-développement en défense	18 avril 2006
12.	Inde	Conseil de la recherche scientifique et industrielle Centre d'analyse des toxines chimiques Institut indien de technologie chimique	4 sept. 2008
13.	Iran (République islamique d')	Laboratoire de recherche sur la défense chimique*	3 août 2011
14.	Pays-Bas	Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté	17 nov. 1998
15.	République de Corée	Laboratoire d'analyse chimique, Département CB Agence de recherche sur la défense	3 août 2011
16.	République de Corée	Institut de recherche sur la défense chimique	4 sept. 2012
17.	Roumanie	Laboratoire d'analyses chimiques, Centre de recherche scientifique pour la défense CBRN et l'écologie*	4 sept. 2012
18.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Département des systèmes chimiques et biologiques du laboratoire scientifique et technologique pour la défense de Porton Down	29 juin 1999
19.	Singapour	Laboratoire de vérification, Institut de recherche médicale et environnementale pour la défense, Laboratoires nationaux DSO*	14 avril 2003
20.	Suède	FOI, Département de la protection contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires Institut suédois de recherche sur la défense	17 nov. 1998
21.	Suisse	Laboratoire Spiez Établissement suisse de défense contre les armes NBC	17 nov. 1998

⁵¹

Un astérisque placé après le nom d'un laboratoire indique qu'à la fin de la période considérée, son statut de laboratoire désigné de l'OIAC était suspendu à cause de son échec à un récent essai d'aptitude. Il ne sera pas fait appel à ces laboratoires pour la réception d'échantillons prélevés aux fins d'analyse hors site tant qu'ils n'auront pas passé avec succès de nouveaux essais d'aptitude.

Annexe 9

**FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE CONSACRÉS AUX ACTIVITÉS
EN LIEN AVEC LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

	Fonds d'affectation spéciale pour la Syrie		Fonds d'affectation spéciale (Syrie) pour la destruction des armes chimiques	
	2013	2012	2013	2012
RECETTES				
Quotes-parts annuelles	-	-	-	-
Contributions volontaires	6 560 223	-	14 135 567	-
Recettes accessoires :				
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V	-	-	-	-
Quotes-parts annuelles – nouveaux États membres	-	-	-	-
Intérêts créditeurs	44	-	-	-
Gains de change	-	-	-	-
Autres recettes	-	-	-	-
TOTAL, RECETTES	6 560 267	-	14 135 567	-
DÉPENSES				
Dépenses de personnel	12 399	-	-	-
Frais de voyage	666 179	-	-	-
Services contractuels	481 734	-	-	-
Stages, bourses, contributions à des séminaires et ateliers	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	447 109	-	-	-
Mobilier et matériel	1 423 988	-	-	-
TOTAL, DÉPENSES	3 031 409	-	-	-
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)	3 528 858	-	14 135 567	-
Ajustements sur l'exercice antérieur	-	-	-	-
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	3 528 858	-	14 135 567	-
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice antérieur	-	-	-	-
Virements à destination ou en provenance d'autres fonds	-	-	-	-
Montants portés au crédit des États membres	-	-	-	-
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	-	-	-	-
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	-	-	-	-
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	3 528 858	-	14 135 567	-

Annexe 10
COMPTES BUDGÉTAIRES : RECETTES, DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
– TOUS FONDS (NON AUDITÉS)⁵² POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 (en euros)

	Fonds général		Fonds de roulement		Comptes spéciaux et Fonds de contributions volontaires pour l'assistance ⁵³		Fonds d'affectation spéciale		TOTAL	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
RECETTES										
Quotes-parts annuelles ⁵⁴	66 516 600	67 389 600	-	-	-	-	-	-	66 516 600	67 389 600
Contributions volontaires	181 075	-	-	-	5 000	90 067	23 008 157	5 635 641	23 194 232	5 725 708
Recettes accessoires :										
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V	2 480 885	2 534 202	-	-	-	-	-	-	2 480 885	2 534 202
Quotes-parts annuelles – nouveaux États membres	6 420	-	-	-	-	-	-	-	6 420	-
Intérêts créditeurs	8 504	74 535	-	-	-	7 514	409	8 299	8 913	90 348
Ajustements de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	80 502	106 394	-	-	-	-	-	-	80 502	106 394
TOTAL DES RECETTES	69 273 986	70 104 731	-	-	5 000	97 581	23 008 566	5 643 940	92 287 552	75 846 252
DÉPENSES										
Dépenses de personnel	47 848 290	49 632 215	-	-	-	-	121 809	72 343	47 970 099	49 704 558
Frais de voyage	6 475 180	7 034 363	-	-	-	-	1 879 745	854 044	8 354 925	7 888 407
Services contractuels	4 340 762	4 230 758	-	-	25 190	45 000	871 122	303 522	5 237 074	4 579 280
Stages, bourses, contributions à des séminaires et ateliers	318 026	511 388	-	-	-	-	4 353	28 749	322 379	540 137
Frais généraux de fonctionnement	6 307 133	5 679 516	-	-	25 912	522	497 400	85 442	6 830 445	5 765 480
Mobilier et matériel	1 333 699	985 116	-	-	520 651	137 614	2 216 493	205 703	4 070 843	1 328 433
TOTAL DES DÉPENSES	66 623 090	68 073 356	-	-	571 753	183 136	5 590 922	1 549 803	72 785 765	69 806 294
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)	2 650 896	2 031 376	-	-	(566 753)	(85 555)	17 417 644	4 094 137	19 501 787	6 039 958
Ajustements sur l'exercice antérieur	(109 623)	(47 039)	-	-	-	(935)	(19 259)	(226 896)	(128 882)	(274 870)
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	2 541 273	1 984 337	-	-	(566 753)	(86 490)	17 398 385	3 867 241	19 372 905	5 765 088
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice antérieur	613 529	651 973	-	-	2	-	47 402	32 413	660 933	684 386
Virements à destination ou en provenance d'autres fonds	(137 185)	(275 321)	-	-	137 185	275 321	-	-	-	-
Montants portés au crédit des États membres ⁵⁵	(433 439)	(1 544 493)	-	-	-	-	-	-	(433 439)	(1 544 493)
Augmentation du Fonds de roulement	-	-	3 690	-	-	-	-	-	3 690	-
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	4 730 594	3 914 098	9 912 470	9 912 470	3 026 772	2 837 941	6 585 364	2 685 710	24 255 200	19 350 219
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	7 314 772	4 730 594	9 916 160	9 912 470	2 597 206	3 026 772	24 031 151	6 585 364	43 859 289	24 255 200

⁵² L'OIAC a adopté les normes IPSAS en 2011, mais le présent état est préparé selon la comptabilité de caisse modifiée conformément à l'alinéa d) de l'article 11.1 du Règlement financier, en tant qu'annexe aux états financiers conformes aux normes IPSAS. À la date de préparation du présent rapport, le Commissaire aux comptes de l'OIAC n'avait pas encore audité le présent état.

⁵³ En 2013, l'OIAC n'a reçu qu'une seule contribution de 5 000 euros au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance, qui a été versée par le Mexique.

⁵⁴ Les quotes-parts annuelles reçues d'avance, pendant la période de référence, sont initialement considérées comme un passif dû aux États parties, puis comptabilisées en tant que recettes au cours des exercices auxquelles elles se rapportent.

⁵⁵ La somme de 433 439 euros (1 544 493 euros en 2012) représente l'excédent de liquidités final de 2010 et des exercices antérieurs, appliqué pendant la période de référence aux États parties débiteurs de l'OIAC qui ont versé la totalité de leurs quotes-parts annuelles pour l'exercice sur lequel porte l'excédent.

Annexe 11

**ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES ENREGISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE
ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Accords internationaux enregistrés en 2013				
N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR290	Arrangement technique concernant l'appui à la formation d'experts d'États membres de l'OIAC (13 – 17 juin 2011)	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère slovaque de l'économie	10-06-11	10-06-11
IAR291	Arrangement technique concernant la formation du personnel de l'OIAC au Centre d'essais et de formation à la protection NBC de Zemianske Kostol'any (18 février – 1 ^{er} mars 2013)	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère slovaque de l'économie	28-01-13 15-01-13	18-02-13
IAR292	Accord relatif à des contributions conclu entre l'ONU et une institution de l'ONU	Secrétariat technique de l'OIAC Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	13-12-12 12-12-12	13-12-12
IAR293	Accord sur le transfert des droits à pension des participants à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et des fonctionnaires de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	OIAC Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	01-02-13 04-01-13	01-01-13
IAR294	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires à l'appui des activités du Conseil scientifique consultatif (éducation et sensibilisation à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques de la prochaine génération de chimistes)	OIAC Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	29-01-13 24-01-13	29-01-13

Accords internationaux enregistrés en 2013				
N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR295	Mémorandum d'accord (conclu au titre du Programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique)	Secrétariat technique de l'OIAC Amicales des fonctionnaires de l'Institut national de recherche et d'analyse physicochimique (INRAP) Tunisie	20-02-13 19-02-13	20-02-13
IAR296	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour le Fonds d'affectation spéciale pour la formation : Instructions préalables au déploiement de fonctionnaires du Secrétariat technique	Secrétariat technique de l'OIAC Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	19-03-13 08-03-13	19-03-13
IAR297	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires versées au Réseau international d'appui aux victimes d'armes chimiques	Secrétariat technique de l'OIAC Iran (République islamique d')	19-10-12 14-11-12	14-11-12
IAR298	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour le projet de formation dans le domaine des urgences liées aux substances chimiques, à l'intention de la région des États parties des Caraïbes	Secrétariat technique de l'OIAC Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	01-03-13 26-02-13	01-03-13
IAR299	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour le projet de formation en matière d'assistance et de protection, à l'intention de la région Asie	Secrétariat technique de l'OIAC Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	01-03-13 27-02-13	01-03-13
IAR300	Accord relatif aux privilèges et immunités visés au paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC Gambie	15-04-13	[pas encore entré en vigueur]
IAR301	Accord relatif aux privilèges et immunités visés au paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC Soudan	08-05-13	[pas encore entré en vigueur]

Accords internationaux enregistrés en 2013

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR302	Échange de correspondance : Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons prélevés lors d'une mission d'établissement des faits dans le cadre d'une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques	Secrétariat technique de l'OIAC Institut suédois de recherche sur la défense (FOI)	05-04-13 09-04-13	12-04-13
IAR303	Échange de correspondance : Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons prélevés lors d'une mission d'établissement des faits dans le cadre d'une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques	Secrétariat technique de l'OIAC Organisation néerlandaise de recherches scientifiques appliquées (TNO)	15-04-13 26-04-13	02-05-13
IAR304	Échange de correspondance : Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons	Secrétariat technique de l'OIAC Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN)	04-04-13 18-03-13	04-04-13
IAR305	Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons	Secrétariat technique de l'OIAC Laboratoire d'analyses et d'essais chimiques Roumanie	04-04-13 12-03-13	04-04-13
IAR306	Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons	Secrétariat technique de l'OIAC Laboratoire Spiez Suisse	04-04-13 22-03-13	04-04-13
IAR307	Arrangement technique concernant la préparation des échantillons du trente-quatrième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	Secrétariat technique de l'OIAC Laboratoire d'analyse chimique, Département CB, Agence de recherche sur la défense, Daejeon République de Corée	13-05-13 02-05-13	13-05-13

Accords internationaux enregistrés en 2013				
N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR308	Arrangement technique concernant la formation d'experts d'États membres de l'OIAC dans le domaine des agents actifs (Centre d'essais et de formation à la protection NBC de Zemianske Kostol'any) (3 – 12 juin 2013)	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère slovaque de l'économie	05-06-13 28-05-13	05-06-13
IAR309	Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons	Secrétariat technique de l'OIAC Centre d'analyses de médecine légale ECBC, Arsenal d'Edgewood, Polygone d'essais d'Aberdeen (État du Maryland) États-Unis d'Amérique	07-06-13 11-04-13	07-06-13
IAR310	Arrangement technique concernant l'évaluation des résultats du trente-troisième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	Secrétariat technique de l'OIAC Laboratoire de vérification, Institut de recherche médicale et environnementale pour la défense, Laboratoires nationaux DSO Singapour	17-06-13 30-05-13	17-06-13
IAR311	Arrangement technique concernant la préparation des échantillons du vingt-huitième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	Secrétariat technique de l'OIAC Laboratoire scientifique et technologique pour la défense (Dstl) Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	17-06-13 22-05-13	17-06-13

Accords internationaux enregistrés en 2013

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR312	Accord de coopération (analyse hors site d'échantillons prélevés lors d'une mission d'établissement des faits dans le cadre d'une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques)	Secrétariat technique de l'OIAC Siège du service médical commun de la Bundeswehr, au nom du laboratoire de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie chargé du diagnostic spécial, de la vérification et de l'analyse d'agents chimiques médicaux de la Bundeswehr Allemagne	23-07-13 08-07-13	23-07-13
IAR313	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	17-10-13 15-10-13	17-10-13
IAR314	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère fédéral des affaires étrangères Allemagne	03-10-13	03-10-13
IAR315	Mémorandum d'accord relatif à la contribution de fonds en lien avec des activités demandées par l'ONU en rapport avec la Syrie	Secrétariat technique de l'OIAC Département d'État États-Unis d'Amérique	16-09-13 14-09-13	16-09-13
IAR316	Arrangement technique concernant un cours de formation sur les "Opérations de sauvetage dans des zones chimiquement contaminées" à l'intention d'experts d'États membres de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (2 – 6 septembre 2013)	Secrétariat technique de l'OIAC Établissement d'enseignement de l'État "Institut de recyclage et de perfectionnement" du Ministère des situations d'urgence Biélorus	30-08-13	02-09-13

Accords internationaux enregistrés en 2013				
N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR317	Arrangement technique en matière de coopération et d'appui	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère fédéral de la défense (Allemagne) représenté par l'Office fédéral de la Bundeswehr chargé de l'équipement, des technologies de l'information et de l'assistance interne (BAAINBw) – Institut de recherche des armées sur les techniques de protection et la protection contre les armes NBC (WIS)	03-09-13	03-09-13
IAR318	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère des affaires étrangères Pays-Bas	07-10-13	07-10-13
IAR319	Arrangement relatif à la conduite d'un cours de formation destiné au personnel de l'OIAC au Centre NBCD de perfectionnement du personnel à Kruševac (15 – 28 septembre 2013)	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère de la défense Serbie	10-09-13 30-09-13	30-09-13
IAR321	Contrat de niveau de service relatif à la fourniture de produits chimiques de référence pour la préparation d'échantillons de contrôle	OIAC Laboratoire Spiez Suisse	16-10-13 08-10-13	16-10-13

Accords internationaux enregistrés en 2013

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR322	Échange de correspondance : Accord concernant la mise en place d'une base d'appui sur le territoire chypriote pour la Mission conjointe OIAC-ONU créée en vue de la mise en œuvre de la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité de l'ONU relatives à l'élimination des armes chimiques syriennes	OIAC ONU Chypre	16-10-13 16-10-13 18-10-13	25-10-13
IAR323	Échange de correspondance : Accord relatif à l'octroi de privilèges et d'immunités diplomatiques aux fonctionnaires de l'OIAC en transit sur le territoire libanais ou y restant pendant une période définie, en vue de la conduite de leurs activités sur le territoire de la République arabe syrienne	OIAC Liban	27-09-13 04-10-13	04-10-13
IAR324	Arrangement technique concernant la préparation des échantillons du trente-quatrième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	Secrétariat technique de l'OIAC Laboratoire scientifique et technologique pour la défense (Dstl) (Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord)	24-09-13	24-09-13
IAR325	Arrangement technique concernant la préparation des échantillons du trente-cinquième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	Secrétariat technique de l'OIAC Laboratoire de recherche chimique sur la défense Iran (République islamique d')	25-09-13	25-09-13

Accords internationaux enregistrés en 2013				
N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR326	Arrangement supplémentaire concernant la coopération entre l'ONU et l'OIAC en vue de la mise en œuvre de la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité de l'ONU relatives à l'élimination des armes chimiques syriennes	OIAC ONU	16-10-13	16-10-13
IAR327	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC République tchèque	14-11-13	14-11-13
IAR328	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Luxembourg	13-11-13	13-11-13
IAR329	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Lettonie	07-11-13	07-11-13
IAR330	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Danemark	05-11-13	05-11-13
IAR332	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère des affaires étrangères Norvège	09-12-13	09-12-13
IAR333	Mémorandum d'accord concernant les modalités d'utilisation des installations de l'OIAC pendant le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2014	Secrétariat technique de l'OIAC Ville de La Haye	29-11-13	29-11-13

Accords internationaux enregistrés en 2013

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR334	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Malte	06-12-13	06-12-13
IAR335	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère fédéral des affaires étrangères Allemagne	06-12-13	06-12-13
IAR336	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Turquie	27-11-13	27-11-13
IAR337	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Andorre	03-12-13	03-12-13
IAR338	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Finlande	16-12-13 13-12-13	16-12-13
IAR339	Arrangement en vue de l'organisation d'un cours de formation à l'intention du personnel de l'OIAC au Centre NBCD de perfectionnement du personnel à Kruševac (8 – 16 novembre 2013)	Secrétariat technique de l'OIAC Ministère de la défense Serbie	10-11-13 07-11-13	10-11-13
IAR340	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Finlande	07-11-13 06-11-13	07-11-13

Accords internationaux enregistrés en 2013				
N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR341	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Suède	18-11-13	18-11-13
IAR342	Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Union européenne	18-12-13	18-12-13
IAR343	Engagement contracté par l'OIAC auprès de la Fondation Nobel relatif aux droits d'auteur	OIAC Fondation Nobel	09-12-13	09-12-13
IAR344	Échange de correspondance : Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons prélevés lors d'une mission d'établissement des faits dans le cadre d'une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques	OIAC Laboratoire Spiez Suisse	02-09-13	02-09-13
IAR345	Échange de correspondance : Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons prélevés lors d'une mission d'établissement des faits dans le cadre d'une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques	Secrétariat technique de l'OIAC Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN)	21-06-13 26-06-13	26-06-13
IAR346	Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons	Secrétariat technique de l'OIAC Laboratoire national Lawrence Livermore (LLC) États-Unis d'Amérique	02-09-13 11-07-13	02-09-13
IAR347	Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons	Secrétariat technique de l'OIAC Laboratoire de contrôle chimique et analytique du Centre de recherche militaire Fédération de Russie	02-09-13 26-07-13	02-09-13

Accords internationaux enregistrés en 2013

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR348	Arrangement technique concernant l'analyse hors site d'échantillons	Secrétariat technique de l'OIAC Organisation néerlandaise de recherches scientifiques appliquées (TNO)	29-08-13	29-08-13
IAR349	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC République de Corée	01-11-13 30-10-13	01-11-13
IAR350	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Pologne	04-12-13	04-12-13
IAR351	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Irlande	23-10-13 18-10-13	23-10-13
IAR352	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Italie	04-12-13	04-12-13
IAR353	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Estonie	23-10-13 02-10-13	23-10-13
IAR354	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Nouvelle-Zélande	08-11-13	08-11-13
IAR355	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes	Secrétariat technique de l'OIAC Suisse	03-10-13 02-10-13	03-10-13

Accords internationaux enregistrés en 2013				
N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR356	Échange de correspondance : Accord relatif à des contributions volontaires pour des activités liées à la destruction des armes chimiques syriennes en dehors du territoire de la République arabe syrienne	Secrétariat technique de l'OIAC Suisse	23-12-13	23-12-13
IAR357	Accord technique relatif à la prestation de services de transport aérien	Secrétariat technique de l'OIAC Programme alimentaire mondial	30-10-13 07-11-13	07-11-13

--- 0 ---